



Apiculture en Wallonie

*Plan de développement
stratégique
2022-2031*



APICULTURE EN WALLONIE

PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE 2022-2031

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
GLOSSAIRE	5
1. POURQUOI DEVELOPPER UNE FILIERE APICOLE EN WALLONIE ?.....	7
2. ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIERE DE PRODUCTION.....	8
2.1. CHIFFRES CLES DE LA FILIERE ET CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL	8
2.1.1. <i>Les apiculteurs wallons.....</i>	8
2.1.2. <i>Le nombre de ruches.....</i>	10
2.1.3. <i>Le cheptel et les éleveurs.....</i>	12
2.1.4. <i>La production de miel.....</i>	15
2.1.5. <i>Les prix du miel.....</i>	19
2.1.6. <i>État de la production d'autres produits de la ruche.....</i>	20
2.1.7. <i>Les services de pollinisation et l'évaluation des besoins en agriculture.....</i>	20
2.1.8. <i>L'organisation du secteur apicole.....</i>	22
2.2. LA FILIERE ET SES FLUX.....	24
2.2.1. <i>Les flux commerciaux.....</i>	24
2.2.2. <i>Les flux d'information.....</i>	26
2.3. ACTEURS PUBLICS CONTRIBUANT A L'ORGANISATION DE LA FILIERE	28
2.3.1. <i>Le cadre institutionnel.....</i>	28
2.3.2. <i>La qualité du miel : l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (Apaq-W).....</i>	29
2.3.3. <i>La surveillance sanitaire : l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).....</i>	29
2.3.4. <i>La recherche : le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) et l'ULiège</i>	30
2.4. QUELQUES INITIATIVES INSPIRANTES.....	33
2.4.1. <i>Des services de proximité assurés par les sections locales.....</i>	33
2.4.2. <i>Le CARI, un réseau de collecte et de diffusion d'informations et un outil de rayonnement de l'apiculture wallonne.....</i>	33
2.4.3. <i>Un laboratoire spécialisé et des analyses accréditées.....</i>	34

2.4.4.	<i>Promiel, associés pour la qualité</i>	35
2.4.5.	<i>Arista Bee Research Belgium, la quête de l'abeille résistante au varroa</i>	35
2.4.6.	<i>Mellifica et la protection de l'abeille noire écotype de Chimay</i>	36
2.4.7.	<i>Le Baron, gaufrage de cire à façon en mode local</i>	36
2.4.8.	<i>La formation de vétérinaires en médecine vétérinaire apicole</i>	37
3.	ANALYSES SWOT	37
3.1.	SWOT 1 - SITUATION GENERALE DE L'APICULTURE WALLONNE.....	38
3.1.1.	<i>Les atouts</i>	38
3.1.2.	<i>Les faiblesses</i>	38
3.1.3.	<i>Les opportunités</i>	39
3.1.4.	<i>Les Menaces</i>	39
3.2.	SWOT 2 - ORIENTATION VERS UN OBJECTIF ECONOMIQUE	40
3.2.1.	<i>Les Atouts</i>	41
3.2.2.	<i>Les Faiblesses</i>	42
3.2.3.	<i>Les opportunités</i>	43
3.2.4.	<i>Les Menaces</i>	43
4.	CHANGEMENTS ATTENDUS A L'HORIZON 2031	44
4.1.	SYNTHESES DES DEFIS MAJEURS	44
4.2.	CHANGEMENTS ATTENDUS	47
5.	PLAN D' ACTIONS A L'HORIZON 2031	48
	ACTION CSA. - CLARIFICATION DU STATUT D'APICULTEUR ET RATIONALISATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU SECTEUR	49
	ACTION EFI - ENCADREMENT, FORMATION, INFORMATION, ECHANGES ET NOTORIETE	50
	ACTION AAF - ADAPTATION DE L'APICULTURE AUX GRANDS ENJEUX DU FUTUR	53
	ACTION EPS- ENCADREMENT OPTIMISE DE LA POLITIQUE SANITAIRE	56
	ACTION DEA - STRUCTURATION DE LA DIMENSION ECONOMIQUE DE L'APICULTURE DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITE LOCALE.....	58
	ACTION EAQ - STRUCTURATION DE L'ELEVAGE ET STIMULATION DE LA PRODUCTION D'ABEILLES DE QUALITE	58

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 - LES APICULTEURS WALLONS EN 2020 : L'ESSENTIEL EN UNE INFOGRAPHIE.....	9
FIGURE 2 - APICULTEURS DECLARES A L'AFSCA - PERSPECTIVE SUR 5 ANNEES - SOURCE : ÉLIANE KEPPENS - FAB.....	10
FIGURE 3 - DENOMBREMENT DES RUCHES EN WALLONIE - CAMPAGNES 2016 A 2020 - SOURCE : SPW ARNE DGOCM.....	11
FIGURE 4 - NOMBRE DE RUCHES ET D'APICULTEURS EN BELGIQUE	11
FIGURE 5 - NOMBRE DE RUCHES DECLAREES (EN MILLIERS) DANS LES DIFFERENTS PAYS DE L'UE - ANNEES 2017 A 2019 - GRAPHIQUE EN HAUT A DROITE : EVOLUTION DU NOMBRE DE RUCHES DANS L'UE. SOURCE : COMMISSION EUROPEENNE	12
FIGURE 6 - PERTES DE COLONIES (%) - SOURCES : COLOSS	12
FIGURE 7 - PROPORTION DE RACES D'ABEILLES ELEVEES SELON LA DECLARATION DES APICULTEURS DANS LE CADRE DU MONITORING 2009-2010 (ULIEGE GEMBLoux AGRO-BIO TECH).....	13
FIGURE 8 - DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DES RACES - CARTE GENERALE PUREMENT INDICATIVE.	14
FIGURE 9 - IMPORTATIONS DE MIEL - SOURCE : EUROSTAT.....	16
FIGURE 10 - EXPORTATIONS DE MIEL INTRA-COMMUNAUTAIRES - 2018 - UNITE= 100KG - SOURCE : EUROSTAT.	17
FIGURE 11 - EXPORTATIONS EXTRA-COMMUNAUTAIRES DE MIEL - SOURCE : EUROSTAT.....	17
FIGURE 12 - PRODUCTION DE MIEL DES DIFFERENTS PAYS DE L'UE EN 2017 ET 2018 (EN MILLIERS DE TONNES)	18
FIGURE 13 - PRODUCTION DE MIEL EN WALLONIE (TONNAGE) - SOURCE : ETIENNE BRUNEAU - CARI - PAW.....	18
FIGURE 14 - ÉVOLUTION DE PRIX DU MIEL EN WALLONIE DEPUIS 1999 - SOURCE : ETIENNE BRUNEAU - CARI - PAW.	19
FIGURE 15 - ÉVALUATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES RENDUS PAR LES POLLINISATEURS SOURCE : SAPOLL / NATUURPUNT.....	21
FIGURE 16 - LE SECTEUR APICOLE EN 2020 : L'ESSENTIEL EN UNE INFOGRAPHIE.	23
FIGURE 17 - UNE MICRO-FILIERE APICOLE EN WALLONIE - SOURCE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION, DES SERVICES DE POLLINISATION ET DU COUT ESTIME DE L'APICULTURE - SOURCE : ETIENNE BRUNEAU - CARI - PAW.	26
FIGURE 18 - LES PRINCIPAUX FLUX D'INFORMATION EN WALLONIE.....	27
FIGURE 19 - LES PROJETS SCIENTIFIQUES 2010-2020.	32

GLOSSAIRE

ABRB : Arista Bee Research Belgium a.s.b.l.

ACW : Accueil champêtre en Wallonie

AFMPS : Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

AFSCA : Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

Apaq-W : Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité

APPO : Association pour la Promotion des Protéagineux et Oléagineux asbl

CARI : CARI a.s.b.l. (Centre apicole de Recherche et d'Information)

CepiCOP : Centre pilote Céréales Oléagineux Protéagineux

CiEI : Cellule interdépartementale des Espèces invasives du SPW ARNE

COLOSS : Prevention of Honey Bee COLony LOSSes (association internationale)

COPA-COGECA : Comité des Organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne - Confédération générale des Coopératives agricoles

CRA-W : Centre wallon de Recherches agronomiques

DAEA : Direction de l'Analyse économique agricole du SPW ARNE

DGOCM : Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés du SPW ARNE

DNE : Direction de la Nature et des Espaces verts du SPW ARNE

DNF : Département de la Nature et des Forêts du SPW ARNE

DPA : Direction des Politiques agricoles du SPW ARNE

DPC : Département de la Police et des Contrôles du SPW ARNE

DQBEA : Direction de la Qualité et du Bien-être animal du SPW ARNE

EFSA : Autorité européenne de Sécurité des Aliments

Mellifica : Mellifica asbl

PAC : Politique agricole commune

PAW : Programme apicole wallon (anciennement Programme Miel européen)

Promiel : Promiel, Association d'Usage et de Défense des Miels de Belgique, de Qualité, analysés et certifiés a.s.b.l.

SPF : Service public fédéral

SPW ARNE : Service public de Wallonie - Agriculture Ressources naturelles et Environnement

UFAWB : Union des Fédérations apicoles de Wallonie et de Bruxelles a.s.b.l.

ULiège FMV : Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège

UMons : Université de Mons

UNamur : Université de Namur

UPV : Union professionnelle vétérinaire a.s.b.l.

URRW : Union royale des Ruchers wallons u.p.

1. Pourquoi développer une filière apicole en Wallonie ?

L'apiculture est un secteur clef de l'agriculture et de la production alimentaire. Malgré la petite dimension de la grande majorité des ruchers des apiculteurs, ceux-ci jouent pleinement un rôle dans l'économie agricole à la fois par la production alimentaire (miel, pollen, propolis, gelée royale, cire) et par l'élevage de colonies d'abeilles qui contribuent à la pollinisation des plantes et en particulier des cultures mais également à la production de matériel biologique (reines, essaims). Il s'agit bien souvent de petites unités bien réparties sur le territoire. Ceci garantit une **production de miel variée** pour des consommateurs attachés à des productions de proximité. Ceci permet également une **diffusion harmonieuse de services écosystémiques**. Le secteur apicole est pourtant peu intégré dans l'ensemble des productions agricoles. C'est en effet un secteur qui collectionne les particularités et qui reste de ce fait à la marge à bien des niveaux. Les apiculteurs élèvent des insectes et ces insectes, les abeilles mellifères, restent des animaux semi sauvages. L'expression « abeilles domestiques », couramment utilisée, tend à comparer l'élevage des abeilles à celle d'autres animaux élevés pour la production alimentaire. Cela ne reflète pas la réalité puisque l'apiculteur ne contrôle pas les déplacements et l'alimentation de ses colonies. Les apiculteurs ne sont généralement pas propriétaires des terres sur lesquelles leurs abeilles vont butiner et ne contrôlent donc pas les zones de butinage. Cela les rend extrêmement dépendants des disponibilités nectarifères et pollinifères dans l'environnement mais également de la gestion des espaces dont entre autres des pratiques agronomiques de leurs voisins agriculteurs. À cela s'ajoute des contraintes climatiques, amplifiées par les variations brutales connues ces dernières années et imputables aux changements climatiques, ainsi que des contraintes sanitaires telles que le varroa qui reste la principale cause de mortalité identifiée. Ce n'est pas sans conséquences sur la variabilité des récoltes et sur la santé, parfois la survie, des colonies d'abeilles et de ce fait sur la rentabilité de l'activité.

Le secteur apicole wallon est particulièrement bien encadré depuis plusieurs dizaines d'années. Les gouvernements régionaux successifs ont cru en son potentiel et ont investi à différents niveaux pour **garantir de bonnes pratiques apicoles**, une **production de qualité**, une meilleure **compréhension des dangers** qui planent sur les abeilles mellifères qui sont, comme chacun le sait à l'heure actuelle, **des bioindicateurs de la santé du milieu**. Les résultats de ces politiques stimulantes

sont bien visibles aujourd'hui. Les apiculteurs wallons sont parmi les mieux informés et formés d'Europe et sont précédés par leur bonne réputation. La Région dispose au sein de l'a.s.b.l. CARI d'un laboratoire d'analyse des produits de la ruche qui valorise la qualité des produits. La plupart des analyses effectuées par le CARI sont accréditées par le SPF économie selon la norme internationale ISO/CEI 17025 (Belac 312-test). Les programmes de recherche scientifiques ont pu faire avancer sérieusement la connaissance des problèmes de santé des colonies d'abeilles. Nombre d'apiculteurs wallons font preuve d'une envie de technicité et s'engagent dans le projet collaboratif - à dimensions internationales - de sélection d'abeilles résistantes au varroa porté en Wallonie par l'a.s.b.l. Arista Bee Research Belgium (ABRB). Des initiatives naissent pour créer des **niches économiques** qui surfent sur la diversité et la qualité des produits, seule façon de rester compétitif à une échelle mondialisée.

Une analyse globale du secteur apicole wallon permet de faire émerger le potentiel de ce qui demeure **une micro-filière en dépit de tous les atouts** qui sont les siens. Tout en conservant l'identité de l'apiculture wallonne, principalement basée sur un modèle économique de type « économie ménagère », il est important de lever aujourd'hui les barrières qui se dressent devant les jeunes apiculteurs qui souhaiteraient s'installer dans une démarche économique plus ambitieuse. Les mécanismes d'accès aux aides agricoles et aux aides à l'installation sont inadaptés aux particularités de l'apiculture.

L'implication de l'apiculture dans l'amélioration des conditions environnementale de la production agricole est désormais envisagée à l'échelle européenne comme en témoigne les éco-régimes prévus dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC 2023-2027 pour promouvoir la transition vers des systèmes agricoles vertueux.

2. État des lieux de la filière de production

2.1. Chiffres clés de la filière et contexte économique général

2.1.1. Les apiculteurs wallons

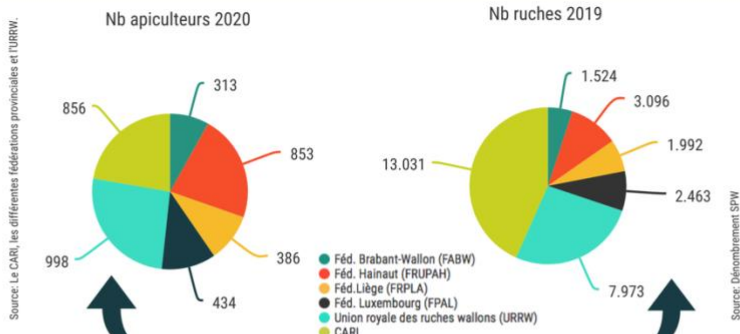
Le secteur apicole en Wallonie est composé aux 2/3 d'apiculteurs de loisir. Le réseau de suivi du Programme apicole wallon (PAW, anciennement dénommé « Programme Miel européen ») estime à 1/3 les apiculteurs wallons avec un profil économique. Ils représentent 75 % du marché du miel wallon (voir pour plus de détails le point 3.2.).

Les apiculteurs wallons en 2020



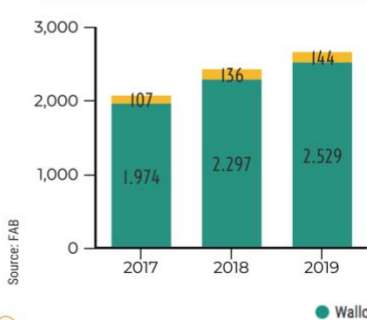
Campagne de dénombrement des ruches

Cette campagne est organisée chaque année par le Service public de Wallonie (DGOCM et SPWARNE) pour accéder aux fonds d'aide (Programme Miel européen). Sur base des déclarations du nombre de colonies, une extrapolation du nombre d'apiculteurs est réalisée par le SPW. Cette extrapolation constitue une évaluation du nombre d'apiculteurs pour la Wallonie et Bruxelles. Les déclarations se font sur base du volontariat.

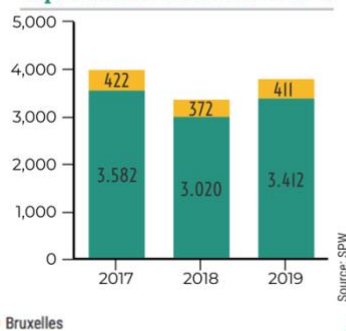


Nombre d'apiculteurs wallons affiliés / Nombre de ruches par structure

Apiculteurs enregistrés AFSCA



Apiculteurs dénombrés SPW



Combien d'apiculteurs?

Il n'existe aucun chiffre officiel exhaustif précis concernant la population des apiculteurs. Un nombre indéfini d'apiculteurs n'est pas officiellement référencé ni même inscrit dans une section apicole. Nous disposons cependant de plusieurs sources d'informations.

Combien de ruches au total ?

Résultat 2019 dénombrement des ruches SPW

32.587 en Wallonie
1.247 à Bruxelles



<https://agriculture.wallonie.be/miel>



Projet Bee Wallonie - <https://www.beewallonie.be>



Figure 1 - Les apiculteurs wallons en 2020 : l'essentiel en une infographie.

Il n'existe aucun chiffre exhaustif précis concernant la population des apiculteurs. Un nombre indéfini d'apiculteurs n'est pas référencé ni même inscrit dans une section apicole. Nous disposons cependant de deux sources d'informations officielles : **la liste des apiculteurs déclarés à l'AFSCA** et une estimation faite à partir des informations recueillies dans le cadre de **la campagne européenne de dénombrement des ruches**. À noter que depuis 2020, le recensement agricole reprend les ruches détenues par les agriculteurs. La liste des **apiculteurs déclarés à l'AFSCA** ne donne qu'une vision partielle de la situation. En effet, bien que cette déclaration soit obligatoire, elle n'est pas respectée de tous. Nous disposons d'une perspective sur 6 ans qui permet de constater que le nombre d'apiculteurs enregistrés à l'AFSCA est en régulière progression mais demeure insuffisante en Wallonie (un peu plus de 50 % des apiculteurs enregistrés).

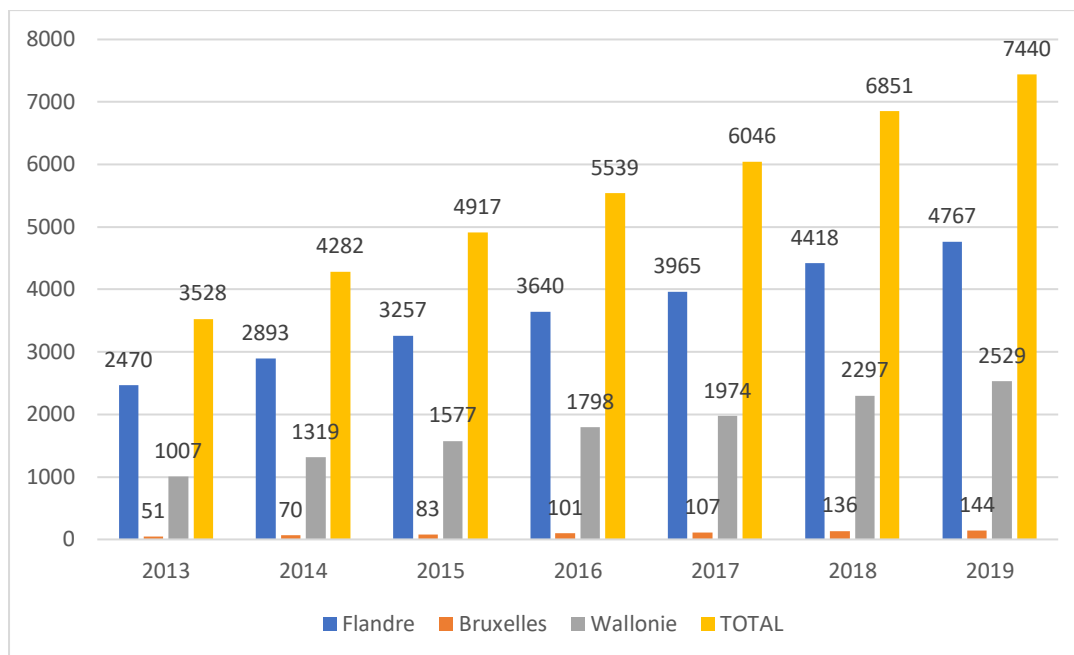


Figure 2 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA - Perspective sur 5 années - Source : Éliane KEPPENS - FAB.

Sur base des déclarations du nombre de colonies, **une extrapolation du nombre d'apiculteurs** est réalisée par la Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM) du SPWARNE qui coordonne la campagne de dénombrement des ruches selon les modalités fixées par l'Union européenne pour l'obtention des fonds d'aide. Cette extrapolation constitue une évaluation du nombre d'apiculteurs pour la Wallonie et Bruxelles. Ce nombre est d'environ 4.500 (contre 5.000 en Flandre).

2.1.2. Le nombre de ruches

Le nombre de ruches est un indicateur essentiel selon les modalités fixées par l'Union européenne¹ pour l'obtention des fonds d'aide européens (Programme apicole wallon (PAW)). La déclaration annuelle du nombre de colonies est coordonnée depuis 2016 par la DGOCM du SPWARNE. Le nombre de ruches déclarées en Wallonie pour l'année 2020 est de 38.262. Note : la diminution observée en 2017 et 2018 provient en grande partie d'un défaut de participation des apiculteurs au dénombrement.

¹ En application du règlement (UE) n° 1308/2013

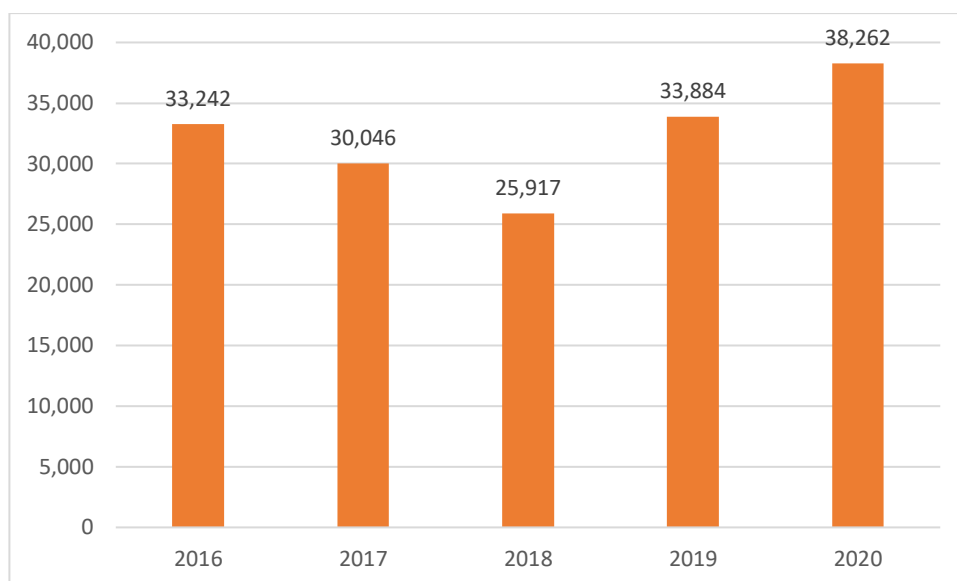


Figure 3 - Dénombrement des ruches en Wallonie - campagnes 2016 à 2020 - Source : SPW ARNE DGOCM.

En Belgique comme en Wallonie, le nombre moyen de ruches par apiculteur est estimé à 7. La moyenne européenne est de 21. Le nombre de ruches de production est relativement stable, les apiculteurs parvenant - en y consacrant beaucoup d'énergie - à compenser les pertes annuelles. Ces dernières varient très fortement d'une année à l'autre (figure 6), sans que l'on puisse jusqu'à présent expliquer la cause de cette variation.

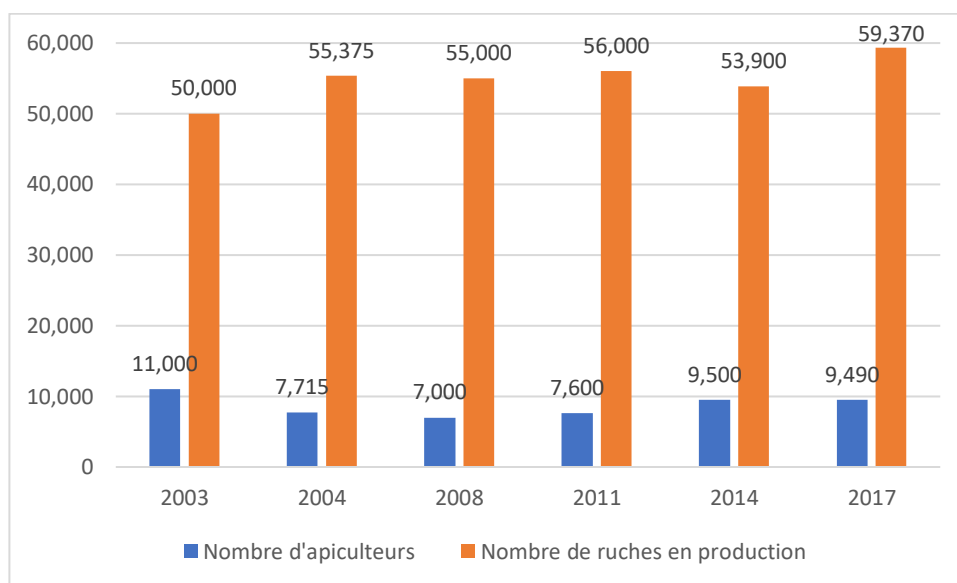


Figure 4 - Nombre de ruches et d'apiculteurs en Belgique

Source : Etienne Bruneau CARI - PAW (2003-2014) + SPW ARNE DGOCM (2017)

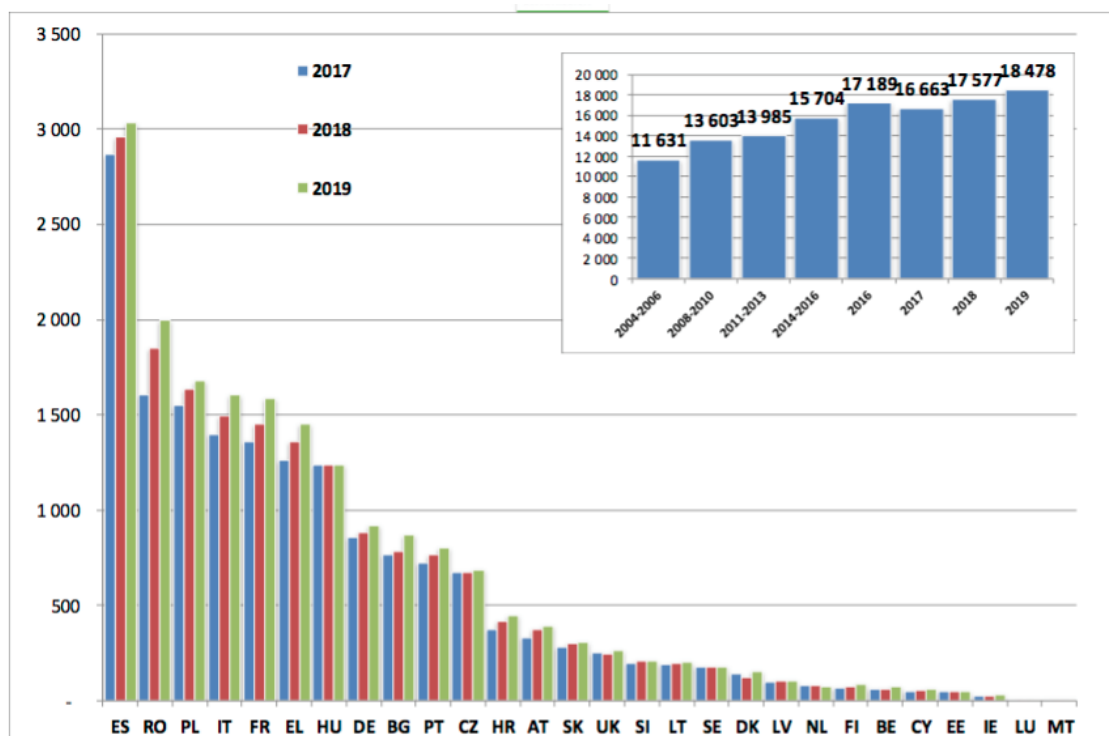


Figure 5 - Nombre de ruches déclarées (en milliers) dans les différents pays de l'UE - Années 2017 à 2019 - Graphique en haut à droite : évolution du nombre de ruches dans l'UE. Source : Commission européenne

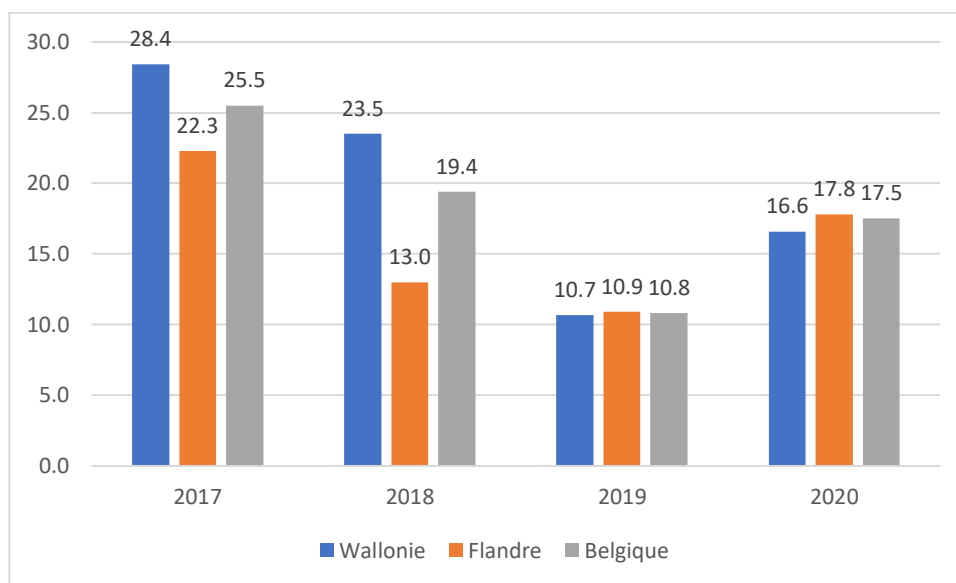


Figure 6 - Pertes de colonies (%) - sources : COLOSS
(Note : un taux de mortalité de 10 % est considéré comme « normal »)

2.1.3. Le cheptel et les éleveurs

Les abeilles élevées en Wallonie sont fortement métissées selon une étude génomique réalisée par l'ULiège Agro-Bio Tech (projet SELAPIS). En dehors de ce qui est qualifié d'abeille locale ou abeille du pays, c'est-à-dire l'abeille qui se reproduit

sans contrôle apicole, nous pouvons réduire à trois le nombre de « races » d'abeilles (en réalité des sous-espèces sauf en ce qui concerne la race Buckfast) utilisées dans les ruchers wallons : l'abeille noire, l'abeille carniolienne et l'abeille Buckfast.

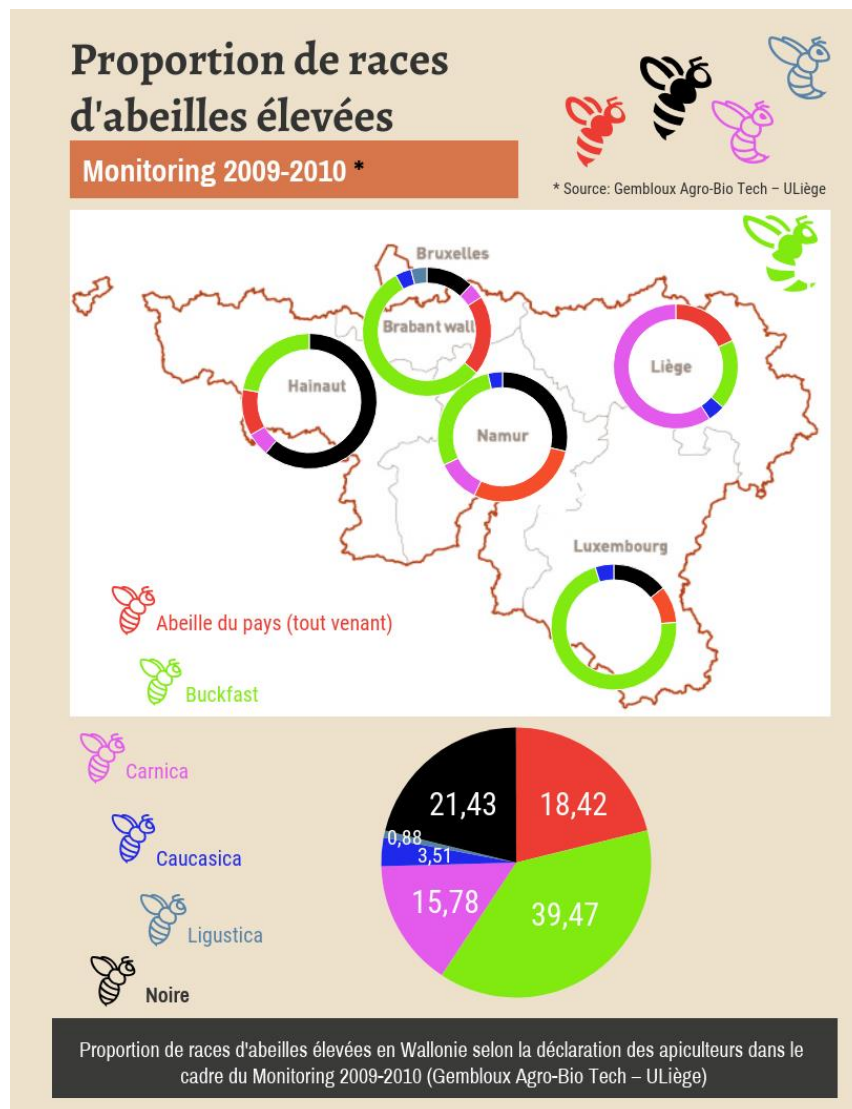


Figure 7 - Proportion de races d'abeilles élevées selon la déclaration des apiculteurs dans le cadre du Monitoring 2009-2010 (ULiège Gembloux Agro-Bio Tech).

Les importations sont la norme avec des reines achetées au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne ou au Danemark et des paquets d'abeilles et des reines provenant du Sud de l'Italie.

Les apiculteurs du Hainaut élèvent traditionnellement **l'abeille noire** (*Apis mellifera*). L'influence de l'a.s.b.l. Mellifica, qui maintient la station de fécondation de Chimay et

sa zone de protection, n'est probablement pas étrangère à cet état de fait. L'abeille noire de Chimay est un écotype à protéger dans un contexte global d'importation. Son élevage est à encourager.

Historiquement, dans la région de Liège, de nombreux apiculteurs élèvent l'**abeille carniolienne** (*Apis mellifera carnica*). La station de fécondation *carnica* de Ternell permet des fécondations en milieu naturel.

Enfin, l'**abeille Buckfast**, race d'élevage sélectionnée et stabilisée, est très appréciée par certains apiculteurs pour des caractères comme la douceur ou la productivité. L'abeille Buckfast a bénéficié et bénéficie toujours du professionnalisme d'un bon nombre d'éleveurs en Wallonie participant au réseau des « Éleveurs Buckfast européens ».

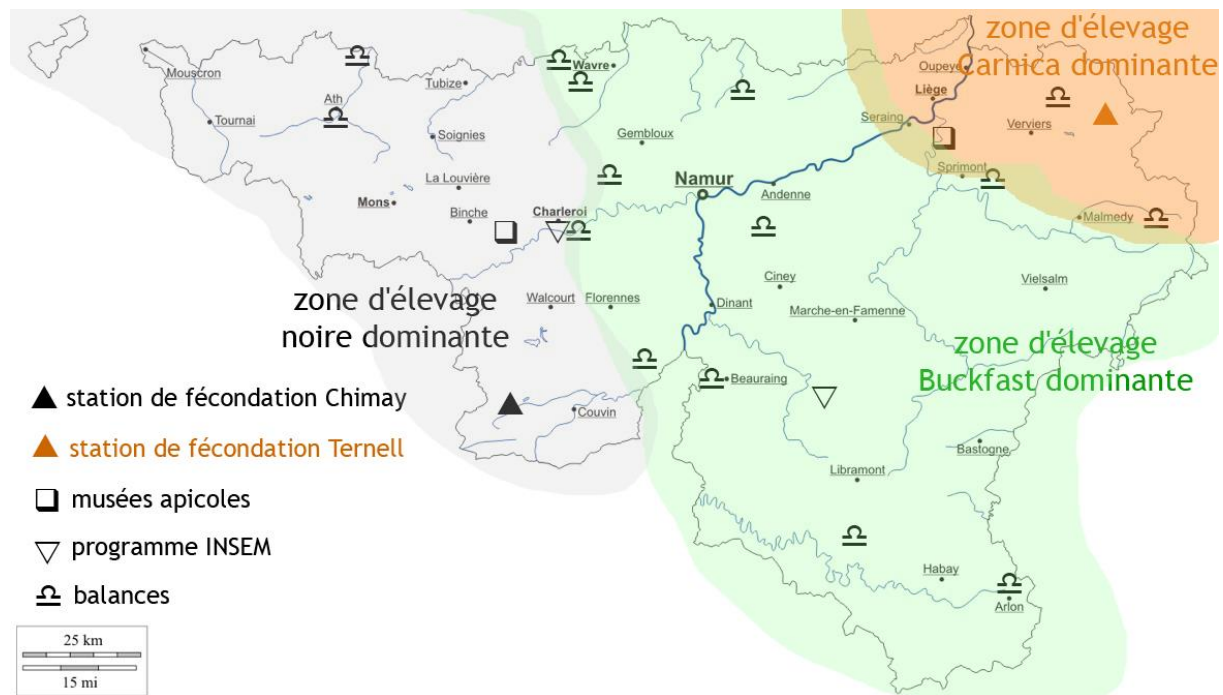


Figure 8 - Distribution géographique des races - carte générale purement indicative.

Dans la population des apiculteurs, nombreux sont ceux qui peuvent produire quelques reines pour répondre à leurs besoins personnels. Les éleveurs qui spécialisent leur activité apicole autour de la reproduction de reines et d'essaims en vue d'une distribution vers d'autres apiculteurs sont minoritaires (de l'ordre de 0,5 %, comme au niveau européen). Ils sont éleveurs multiplicateurs s'ils produisent reines et essaims à partir de souches sélectionnées. Ils sont éleveurs sélectionneurs s'ils élaborent à long terme des programmes de sélection basés sur certains caractères de

l'abeille comme la production de miel, la douceur, la tenue de cadre, l'absence d'essaimage, la résistance aux parasitoses et maladies, etc. Ce genre de sélection ne peut s'effectuer qu'avec un cheptel important (plus de 200 colonies, situation assez rare en Wallonie). Il peut également être réalisé de façon collaborative, par répartition du travail au sein d'une section ou d'un groupe constitué dans ce but précis (projet de sélection de résistances coordonné par ABRB). En Wallonie, les éleveurs « économiques », c'est-à-dire susceptibles de pouvoir fournir une facture à leurs clients, se comptent sur les doigts d'une main. Par contre, les éleveurs « officieux » sont nombreux et il peut être avancé qu'il existe une réelle expertise wallonne en élevage de reines. Bon nombre des éleveurs recensés sur les sites spécialisés² n'ont pas de statut officiel et ne correspondent pas réellement au statut d'éleveurs tel que défini ci-dessus. Beaucoup fournissent des reines et des colonies aux apiculteurs dans une économie parallèle. L'âge moyen des éleveurs est également élevé : plusieurs éleveurs notoires dépassent la soixantaine et ont un statut de retraité. En résumé, même s'il existe un large réseau officieux d'approvisionnement, il ne peut être parlé de réel secteur officiel de l'élevage. Par contre, l'intérêt pour les questions d'élevage et de sélection de nombreux apiculteurs amateurs, producteurs polyvalents (associant production de miel et élevage) ou sections d'apiculteurs, peut être souligné. Ceci est perceptible à travers l'engouement pour des programmes collaboratifs de sélection comme ceux portés par ABRB ou, plus spécifiquement en Flandre, par Beebreed Belgium qui développe un programme de sélection adapté aux sous-espèces *carnica*, *ligustica*, *mellifera* et *sicula*. À noter que les deux programmes s'adossent à un réseau international.

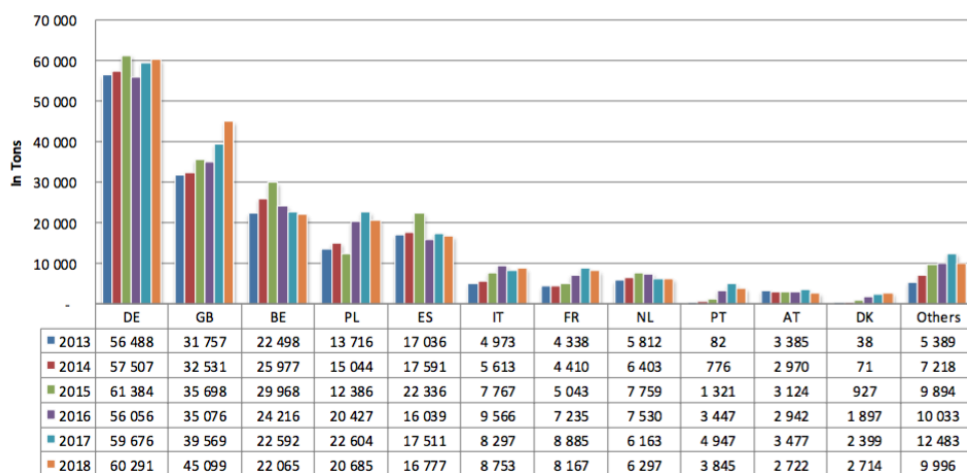
2.1.4. La production de miel

Pour situer le pays dans le cadre des échanges commerciaux de miel, quelques rappels s'imposent. En 2018, selon les données Eurostat, les États membres de l'UE ont importé 208.000 tonnes de miel en provenance de pays tiers. Cela correspond à une valeur de 452 millions d'euros. A l'inverse, 21.000 tonnes de miel ont été exportées par les États membres vers le marché extérieur pour une valeur de 119

² <https://perso.unamur.be/~jvandyck/homage/elver/archiv.html#paysBE>
<http://pedigree.mellifica.be/list>

millions d'euros. Les importations de miel de l'UE ont augmenté de 25 % en 5 ans tandis que les exportations ont augmenté de 40 %. L'Allemagne maintient son statut de premier pays importateur de miel (29 % du total des importations de miel hors UE), suivie du Royaume-Uni avec 45.000 tonnes (22 % du total des importations de miel hors UE - données avant Brexit) et de la Belgique avec 22.000 tonnes (11 % du total des importations de miel hors UE). Les principaux pays tiers exportateurs hors UE sont, dans l'ordre :

- la Chine (80.000 tonnes, soit 39 % des importations totales de miel extra-UE) ;
- l'Ukraine (41.000 tonnes, 20 %) ;
- l'Argentine (25.000 tonnes, 12 %) ;
- le Mexique (21.000 tonnes, 10 %) ;
- le Chili (8.000 tonnes, 4 %).



Source : Eurostat Comext

Figure 9 - Importations de miel - Source : Eurostat.

La Belgique se retrouve de nouveau dans le haut du panier pour les exportations intra-communautaires. En 2018, 137.000 tonnes de miel ont été échangées entre les États membres de l'UE. C'est la Hongrie qui est le premier exportateur intra-communautaire avec près de 20.000 tonnes de miel (14 % des exportations totales de miel intra-UE), suivie de très près par la Belgique (19.000 tonnes, 14 %) et l'Espagne (18.000 tonnes, 13 %).

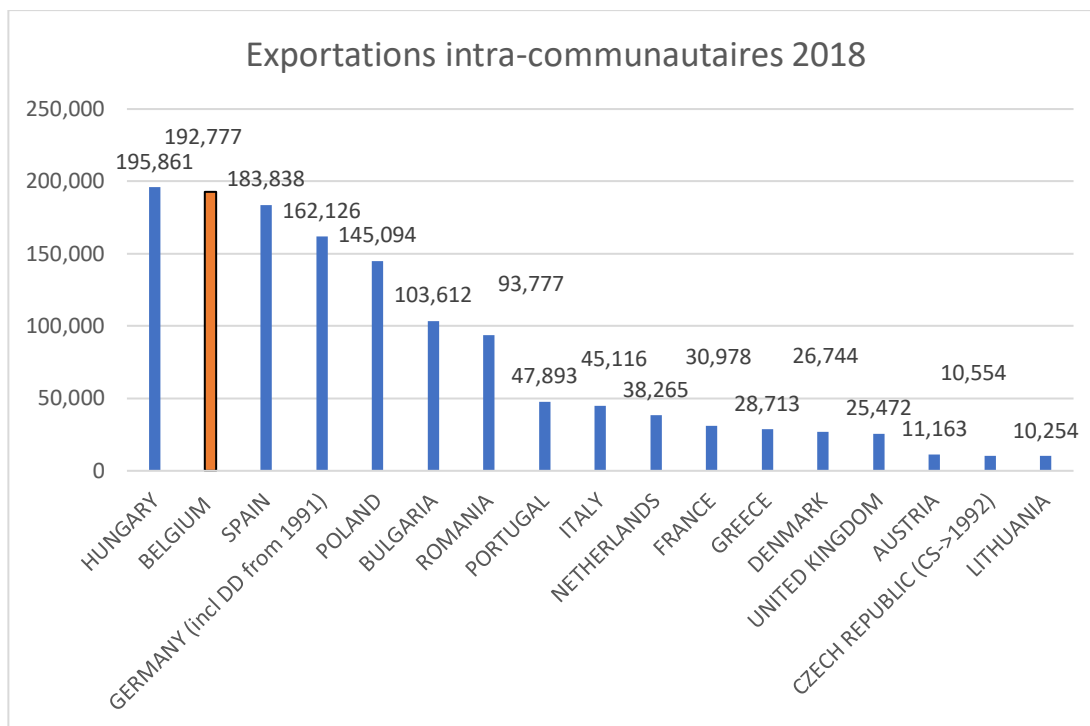


Figure 10 - Exportations de miel intra-communautaires - 2018 - Unité= 100kg - Source : Eurostat.

La Belgique, en tant que 3^{ème} État membre importateur de miel en provenance de pays tiers et 2^{ème} exportateur intra-communautaire, est donc une plaque tournante pour le négoce du miel sur le marché européen. Par contre, la Belgique réexporte - logiquement - relativement peu de miel vers les pays tiers.

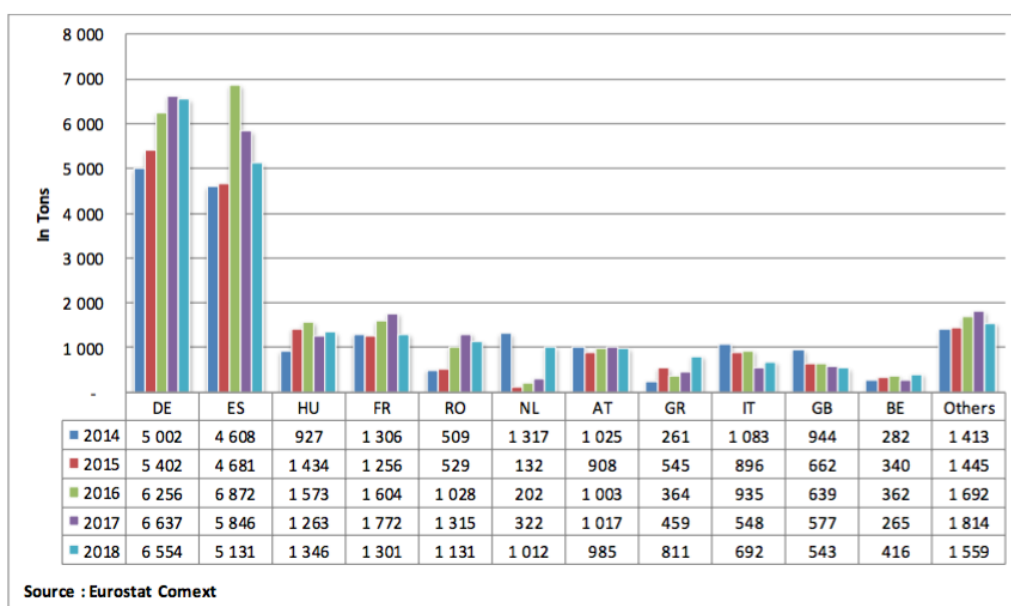


Figure 11 - Exportations extra-communautaires de miel - Source : Eurostat.

Si la Belgique joue un rôle sur le marché de l'import-export, sa propre production de miel n'est pas compétitive.

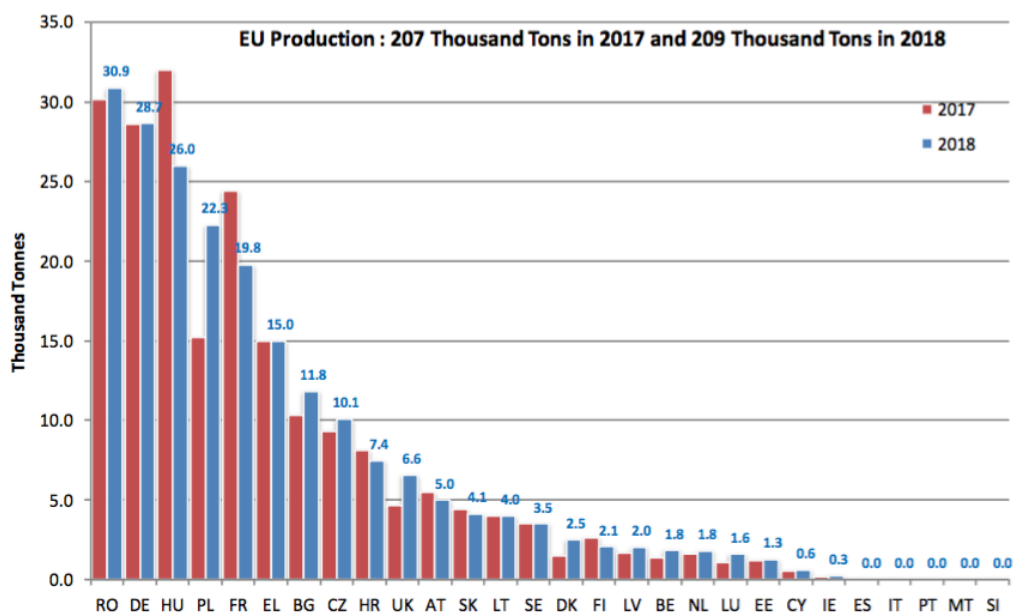


Figure 12 - Production de miel des différents pays de l'UE en 2017 et 2018 (en milliers de tonnes)

Source : Commission européenne.

En Belgique, on ne constate pas de corrélation directe entre l'offre (insuffisante) et la demande (croissante) des produits de la ruche, le miel en tête. On estime à 3.500 tonnes la consommation globale de miel en Belgique. Ce chiffre est bien supérieur à la production nationale estimée à 1.200 tonnes.

Grâce aux indicateurs fournis par le PAW, nous avons une vue de la production wallonne depuis 2006. Elle est exprimée en tonnes dans le graphique ci-après.

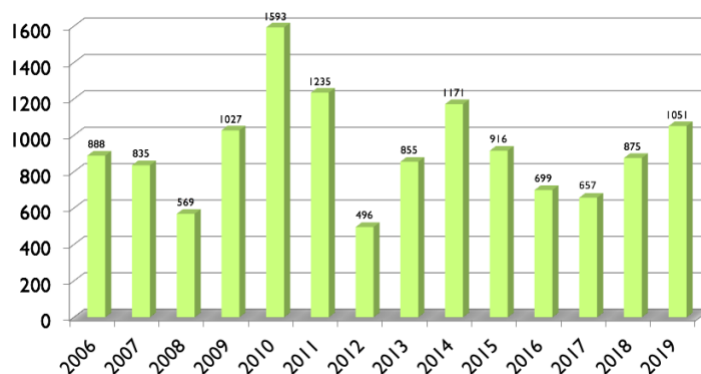


Figure 13 - Production de miel en Wallonie (tonnage) - Source : Etienne BRUNEAU - CARI - PAW.

2.1.5. Les prix du miel

Tous les apiculteurs wallons commercialisent leur production au détail. 42 % d'entre eux optent aussi pour la commercialisation via un détaillant-revendeur. Une minorité estimée à 11 % pratique la vente en vrac. De nombreux apiculteurs sont référencés sur des sites regroupant des producteurs locaux (AMAP-GASAP, etc.). D'autres disposent de leur propre site commercial. La vente en circuit court est particulièrement adaptée à la commercialisation du miel de petits producteurs.

En 2019, les prix atteignent 13,49 euros / kg en pot en vente directe, 11,99 euros / kg à la vente en pot à un intermédiaire détaillant et 9,83 euros/kilo en vrac à la vente au négoce. Cela confirme la **progression régulière** remarquée depuis 1999. Ces prix peuvent être comparés aux prix moyens enregistrés en France dans la grande distribution (hyper et super) de 11,09 euros / kg en 2018. Les premiers prix pratiqués pour les miels d'importation peuvent descendre à 5 euros / kg. Dans de tels cas, on peut suspecter une adultération. La valeur économique du miel reste minimisée. Un travail de **valorisation du produit**, en particulier lié à la **qualité**, peut conduire à une hausse intéressante du prix de vente.

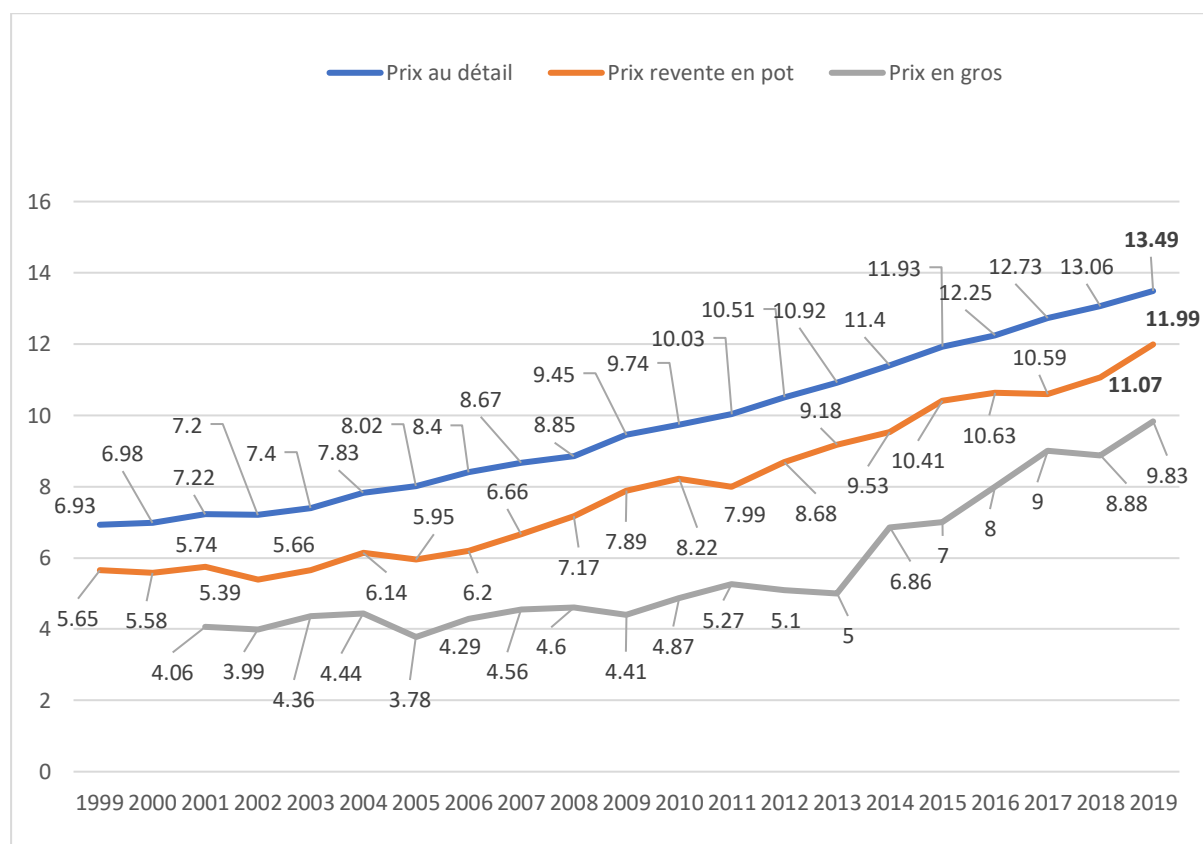


Figure 14 - Évolution de prix du miel en Wallonie depuis 1999 - Source : Etienne BRUNEAU - CARI - PAW.

Sur la base de la production des 5 dernières années, le revenu moyen de l'ensemble des apiculteurs wallons est évalué à 11 millions d'euros par an.

2.1.6. État de la production d'autres produits de la ruche

Les chiffres de production restent inconnus pour les autres produits de la ruche. La production de la propolis, de la gelée royale et de pollen n'est pas très développée. Un seul apiculteur professionnel produit de la gelée royale en Wallonie et sa production n'a pas dépassé les 17 kg en 2018. Il s'agit clairement d'un marché de niche. Cette production pourrait être accompagnée et stimulée pour répondre à un marché de proximité. Là encore, un nécessaire accompagnement des producteurs passe par une démarche qualité.

2.1.7. Les services de pollinisation et l'évaluation des besoins en agriculture

Parmi les services écosystémiques se trouvent les services de pollinisation. Si chacun s'accorde à dire qu'ils n'ont pas de prix, il est cependant utile qu'ils soient économiquement évalués. Plusieurs méthodes permettent cette évaluation³. Elles intègrent un certain nombre de paramètres comme les plantes mellifères présentes, les pratiques culturales, etc. Un des objectifs du projet Interreg SAPOLL en faveur des pollinisateurs sauvages⁴ a été d'évaluer ces services. La valeur ajoutée des pollinisateurs en Belgique s'évalue à 251,6 millions d'euros par an (25,6 pour la Wallonie) c'est-à-dire 11,1 % de la valeur de la production agricole totale du pays (environ 1,7 % pour la Wallonie). À elle seule, la culture fruitière du Limbourg représente une valeur de 108 millions d'euros.

³ Gallai N., Salles J.-M., Settele J. & Vaissière B.E., 2009. Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological Economics*, 68(3), 810-821.

Zulian G., Maes J. & Paracchini M.L., 2013. Linking Land Cover Data and Crop Yields for Mapping and Assessment of Pollination Services in Europe. *Land*, 2(3), 472-492.

Winfree R., Gross B.J. & Kremen C., 2011. Valuing pollination services to agriculture. *Ecological Economics*, 71, 80-88.

Ricketts T.H., Regetz J., Steffan-Dewenter I., Cunningham S.A., Kremen C., Bogdanski A., Gemmill-Herren B., Greenleaf S.S., Klein A.M., Mayfield M.M., Morandin L.A., Ochieng' A. & Viana B.F., 2008. Landscape effects on crop pollination services : are there general patterns ? *Ecology Letters*, 11(5), 499-515.

⁴ <http://sapoll.eu>

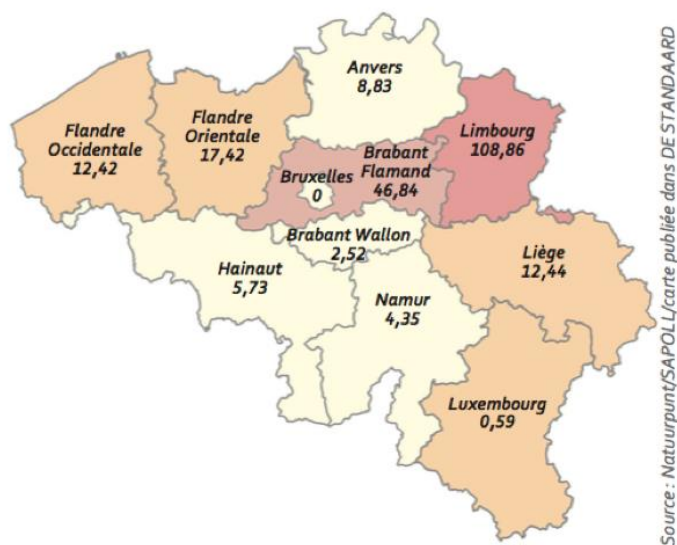


Figure 15 - Évaluation des services écosystémiques rendus par les pollinisateurs

Source : SAPOLL / Natuurpunt.

Maintien et maximisation des services écosystémiques sont des enjeux qui doivent être associés à une approche générique de conservation des habitats et des espèces de pollinisateurs.

Au niveau de la Wallonie, deux grands types de productions sont à considérer essentiellement, si l'on prend en compte leur dépendance à la pollinisation entomophile et leur signification sur le plan économique : la fruiticulture (pommiers, poiriers, cerisiers, framboisiers, fraisiers principalement) en horticulture comestible, et les cultures de protéagineux et d'oléoprotéagineux (colza essentiellement et féverole) pour ce qui est des grandes cultures. Une estimation de l'impact économique de la pollinisation sur la production agricole et horticole wallonne réalisée en 2010 (données de 2009) selon le modèle de KLEIN et al. (2007) conduit à une fourchette approximative de 9,5 à 23 millions d'euros pour l'horticulture et 1,1 à 4,6 millions d'euros pour les grandes cultures, soit au total 10,6 à 27,6 millions d'euros par an⁵. Concernant l'évolution des besoins, en Wallonie, ils ne pourraient que croître significativement qu'en oléagineux et protéagineux (production fruitière en stagnation depuis des années, voire en régression). En colza, les abeilles mellifères présentent

⁵ La valeur globale de la production agricole wallonne, due pour une grosse part au secteur animal, tourne autour de 1,5 milliard €.

un net avantage sur les autres pollinisateurs de par la taille des colonies. La transhumance des ruches sur les champs de colza est maintenant courante (théoriquement à raison de 4 ruches / ha, densité rarement appliquée), l'Association pour la Promotion des Protéagineux et Oléagineux (APPO - CapiCOP) organisant même en collaboration avec le CARI la rencontre entre la demande des agriculteurs et l'offre des apiculteurs. La majeure partie de la production de colza a lieu dans le Condroz, en province de Namur, zone encore relativement équilibrée d'un point de vue environnemental et donc plutôt favorable aux pollinisateurs. Du point de vue des évolutions variétales, les colzas cultivés aujourd'hui sont majoritairement de type hybrides restaurés ou lignés ; pour ces variétés, les fleurs étant toutes autofertiles, à l'inverse des variétés hybrides - lignées qui présentaient 70 % de plantes mâles-stériles, la fécondation croisée n'est plus impérative pour assurer la production de graines. La présence de pollinisateurs demeure cependant largement bénéfique et même indispensable pour la production des semences d'hybrides restaurés (peu pratiquée en Wallonie). En fruiticulture (pommiers, poiriers, cerisiers, framboisiers, fraisiers principalement), si la dépendance à la pollinisation⁶ est plus importante qu'en colza (de 40 à 90 % - dépendance forte) et la valeur ajoutée des productions plus élevée, la production ne semble pas progresser. Les besoins en termes de pollinisation ne devraient pas augmenter dans un futur proche. L'offre de pollinisation par les abeilles domestiques est relativement stable si l'on examine l'évolution du cheptel apicole.

2.1.8. L'organisation du secteur apicole

Historiquement, le secteur apicole wallon est organisé selon un modèle pyramidal selon lequel des structures fédératrices chapeautent une septantaine de sections locales d'importance hétérogène (nombre de membres et actions).

Il existe une fédération par province à l'exception de la province de Namur (fédération disparue depuis peu). Les fédérations de Luxembourg, du Brabant wallon et du Hainaut sont réunies au sein de l'Union des Fédérations apicoles de Wallonie et de Bruxelles (UFAWB). L'Union royale des Ruchers wallons (URRW) réunit une vingtaine de sections sur tout le territoire wallon. Plusieurs sections et associations

⁶ À titre indicatif, le coût de la location d'une ruche varie actuellement entre 25 et 50 € dans notre région, et en pommier, par exemple, il faudrait 5 à 6 ruches / ha.

indépendantes proposent par ailleurs des services aux apiculteurs qui sont détaillés plus largement dans un document intitulé « L'Apiculture en Wallonie 2020 - Contexte, analyse et pistes d'actions ». Le CARI a.s.b.l. est un centre technique généraliste. L'a.s.b.l. Arista Bee Research Belgium (ABRB) se concentre sur la sélection et la distribution de l'abeille résistante à *Varroa*. L'a.s.b.l. Mellifica a pour vocation la défense de l'abeille noire. L'a.s.b.l. Promiel a pour vocation de promouvoir un miel de qualité (marque collective privée « Perle du terroir ® »). L'a.s.b.l. Miel Maya Honing travaille au niveau de la coopération et du développement. Elle construit des liens entre les sections et les fédérations wallonnes et les apiculteurs du Sud. La Fédération apicole belge (FAB) est la représentation fédérale des apiculteurs.

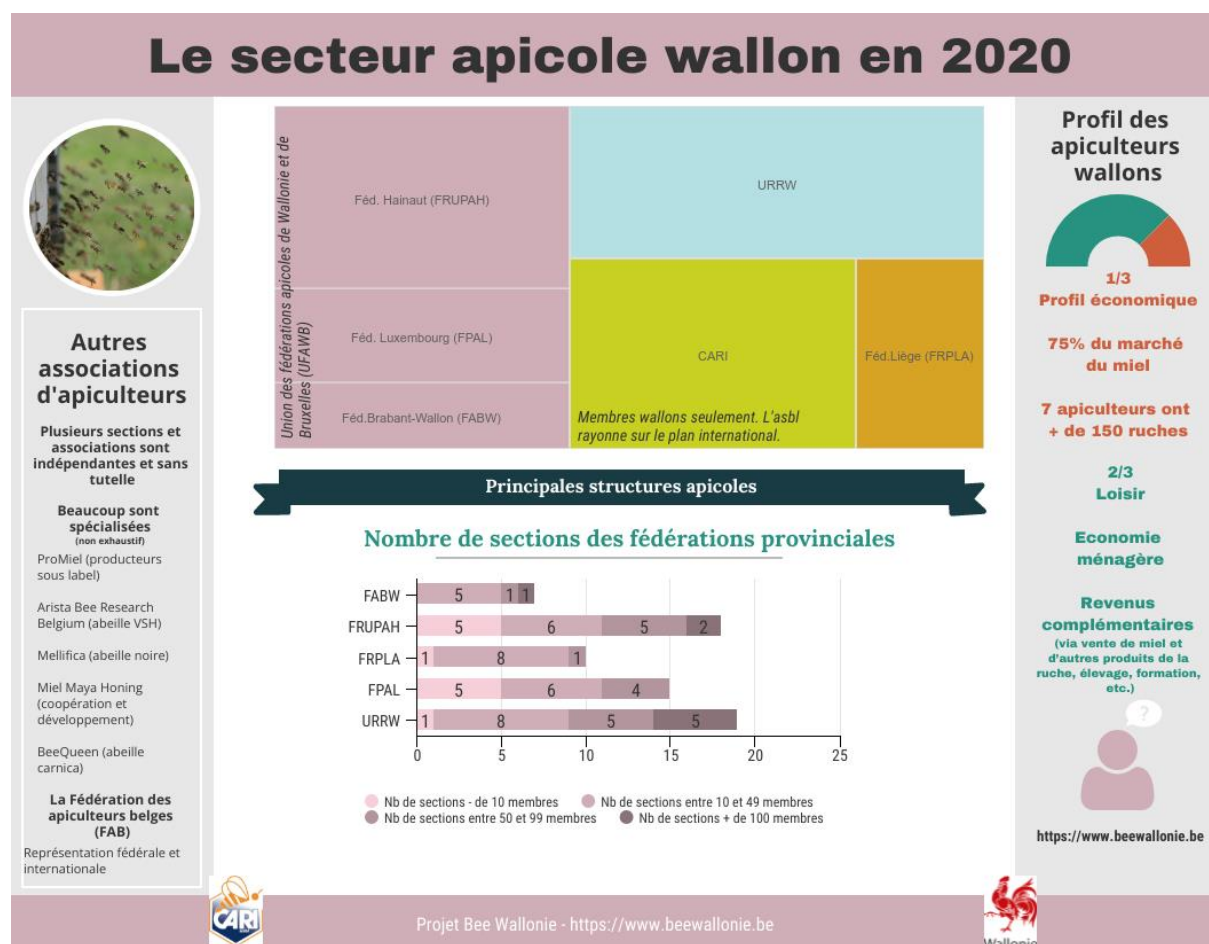


Figure 16 - Le secteur apicole en 2020 : l'essentiel en une infographie.

2.2. La filière et ses flux

On appelle **filière de production** l'ensemble des agents économiques qui concourent directement à l'élaboration d'un produit final. On peut aussi parler de **circuit de production** qui inclut tous les stades par lesquels passe un produit (production, transformation, commerce, distribution, consommation). La filière agro-alimentaire concerne plus spécifiquement les étapes de la production d'un aliment. On parlera de filière apicole ou filière « apiculture » qui regroupera l'ensemble des productions issues du secteur d'activité apicole (interprofession).

Un secteur d'activité est un ensemble d'activités économiques, ayant des traits similaires⁷. Les apiculteurs produisent et proposent des services et constituent le secteur apicole, un secteur d'activité agricole⁸ en lien avec l'élevage d'abeilles mellifères.

2.2.1. Les flux commerciaux

La filière apicole wallonne est embryonnaire ou tronquée puisqu'aucune véritable passerelle n'existe à l'heure actuelle entre les producteurs, les transformateurs, les importateurs (rappelons que la Belgique est le 3^{ème} importateur européen de miel) et les distributeurs de miel. Le monde de l'import-export apicole belge est établi en Flandre et aucun lien n'existe avec la Wallonie. La micro-filière wallonne fonctionne essentiellement en circuit court, les apiculteurs vendant directement aux consommateurs à domicile ou sur des marchés. Certains vendent par l'intermédiaire de petits commerces. La grande distribution se montre de plus en plus intéressée par

⁷ Nomenclature européenne - EUROSTAT - METADATA - Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne - Rév. 2 (2008),

<https://ec.europa.eu/eurostat/ramon>

NACE-BEL - Nomenclature d'activités

[https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over Statbel FR/Nomenclaturen/NACE-BEL%202008_FR.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over%20Statbel%20FR/Nomenclaturen/NACE-BEL%202008_FR.pdf)

⁸ L'apiculture est spécifiquement référencée dans les nomenclatures suivantes :

01.490 - Élevage d'autres animaux ;

01.610 - Activités de soutien aux cultures ;

28.300 - Fabrication de machines agricoles et forestières ;

46.610 - Commerce de matériel agricole.

la vente de produits locaux de petits producteurs. Pour certaines enseignes, aucune marge financière n'est prélevée sur la vente du produit. L'objectif est de répondre aux attentes des consommateurs attirés par l'achat de produits locaux. Les apiculteurs n'ayant pas de difficultés à vendre leur miel, le modèle ne rencontre pas jusqu'à présent un grand succès. Signalons l'existence en Wallonie d'un importateur de miel issu de la production biologique qui conditionne lui-même la marchandise importée pour la revente dans des commerces de détail.

Un avantage est perçu à cette micro-filière : la commercialisation du miel en circuit court met les apiculteurs à l'abri car elle permet de temporiser les fluctuations du marché international. Cela ne les protège toutefois pas des grands périls qui pèsent sur ce même marché international : problème de traçabilité, d'adultération et de contamination des produits (miel, propolis, gelée royale, cires), avec une dégradation de l'image des produits de la ruche suite, par exemple, au scandale du faux miel. En effet, la Belgique, et donc la Wallonie, importe du miel, d'autres produits de la ruche (propolis, gelée royale, cires), des abeilles, du matériel apicole et ne vit pas en circuit fermé, l'offre étant nettement inférieure à la demande. Les besoins de l'industrie sont couverts par les importations exclusivement. Aucune structure de type coopérative n'existe en Wallonie. Il faut souligner enfin que les apiculteurs eux-mêmes sont des consommateurs (matériel apicole, cire, reines, services, produits pharmaceutiques).

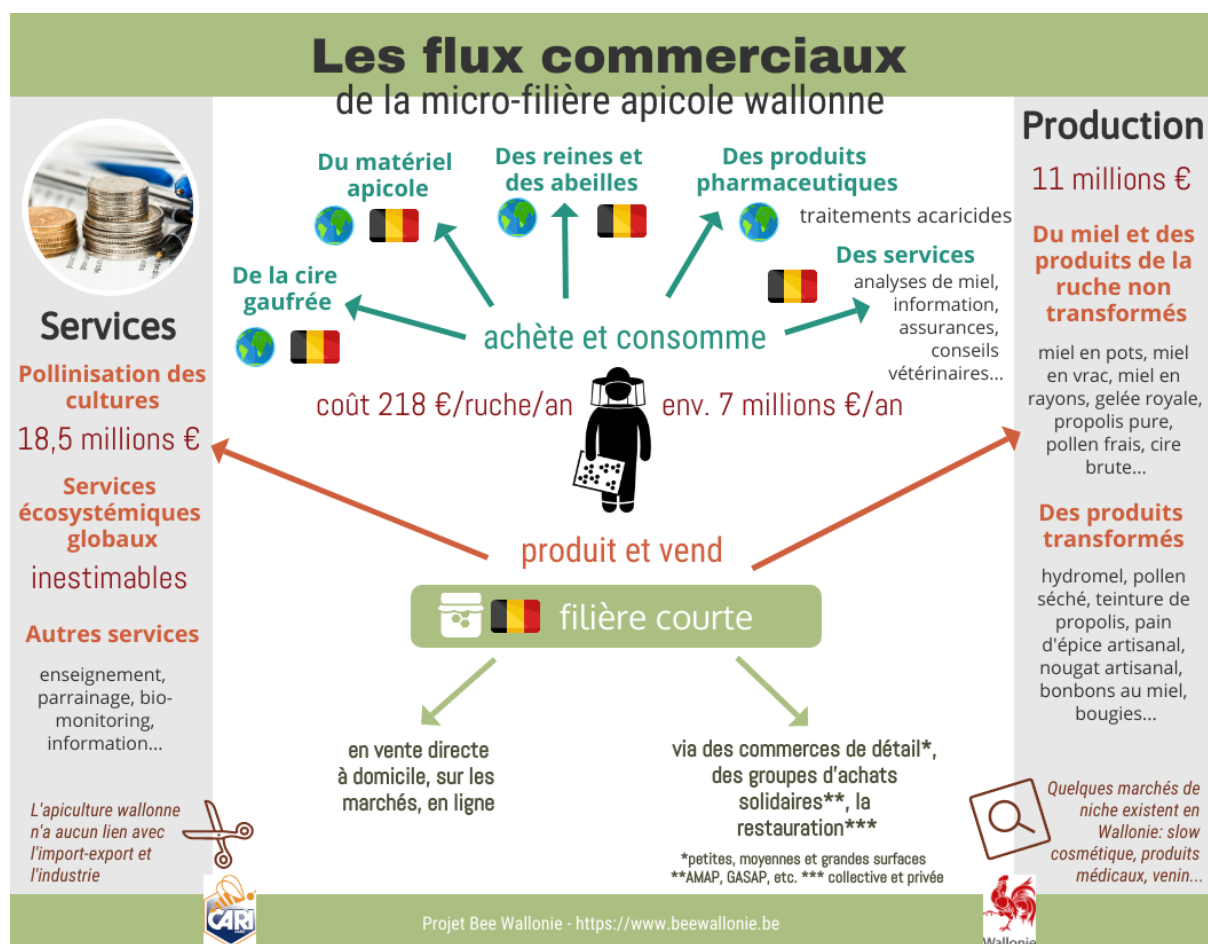


Figure 17 - Une micro-filière apicole en Wallonie - Source de la valeur de la production, des services de pollinisation et du coût estimé de l'apiculture - Source : Etienne Bruneau - CARI - PAW.

2.2.2. Les flux d'information

Une des grandes forces de la filière apicole wallonne réside dans sa maîtrise des flux d'information, ce qui a pour conséquence des apiculteurs plutôt mieux informés que la moyenne européenne, très consultés et très engagés dans des démarches participatives pour faire évoluer les pratiques apicoles. Un excellent réseau international permet entre autres au CARI, en tant que centre de conseil et centre technique, de faire ruisseler l'information sur le secteur, pour le bénéfice des acteurs institutionnels et des apiculteurs eux-mêmes.

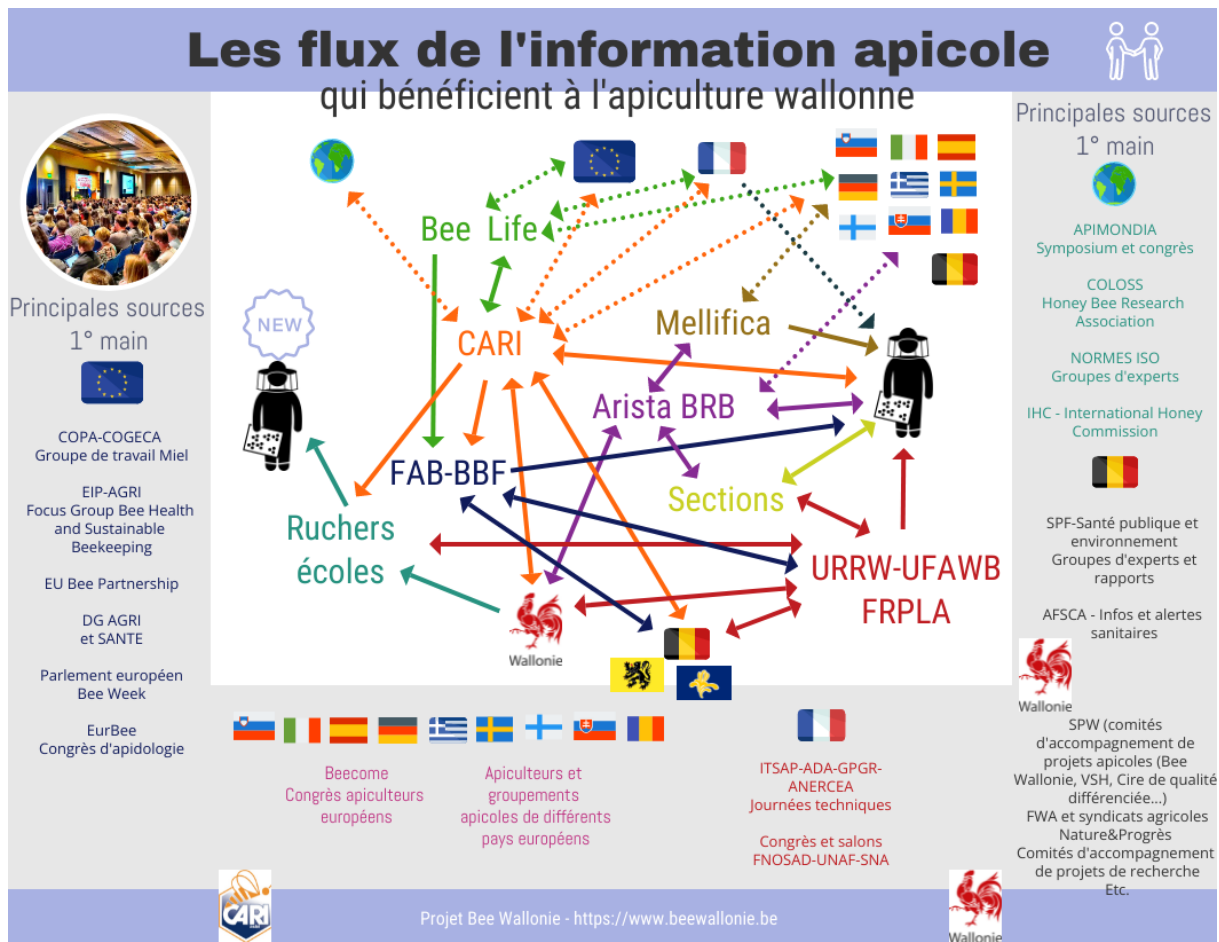


Figure 18 - Les principaux flux d'information en Wallonie⁹.

Les moyens de diffuser l'information apicole sont variés. Leur richesse provient tout d'abord de la qualité des productions d'informations écrites et orales. Deux revues principales circulent chez les apiculteurs wallons : « Abeilles & Cie », organe de diffusion du CARI, revue diffusée sur le territoire régional mais aussi dans le monde francophone, et « L'Apiculture en Wallonie », revue de l'URRW et de l'UFAWB, diffusée principalement sur le territoire régional. La valeur ajoutée des **informations écrites** repose sur la production d'articles originaux, de rapports, de synthèses, de guides et livrets techniques à destination du secteur, de publications sur Internet d'articles de fond, d'articles scientifiques et de bases de données capitalisables dans un contexte d'échanges d'informations. En complément, la production d'**informations orales** repose sur l'organisation d'événements et de réunions engageant des

⁹ Il faut noter que l'information de ce schéma est une représentation globale des flux d'information qui cherche à représenter la plupart des acteurs. Les publications scientifiques (universités et centres de recherches) en sont exclues mais doivent être prises en considération sur un plan global.

partenariats avec des acteurs du secteur apicole ou d'autres parties prenantes. La Wallonie bénéficie de plusieurs événements récurrents destinés à transmettre de l'information de qualité au secteur : Journées Api-Agri, Journées Nord-Sud, Journée de Namur, week-ends thématiques, séances d'information ciblées (réunion des ruchers écoles, des ruchers tampons, etc.). Des **espaces d'échanges** sont organisés pour collaborer avec les apiculteurs de terrain qui deviennent cocréateurs de la vie apicole : Comité Miel, Groupe de travail sanitaire, clubs de réflexion thématiques, etc. ABRB organise également des cycles de conférences, des formations théoriques et pratiques sur les techniques avancées de sélection et d'élevage. Les **relais d'information** sont ensuite à l'œuvre : bouche à oreille, newsletters, mailing, réseaux sociaux, qui se sont beaucoup développés ces dernières années.

2.3. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

2.3.1. Le cadre institutionnel

Le Code wallon de l'Agriculture considère les apiculteurs comme des agriculteurs ; le Ministre de l'agriculture et le Service public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE) sont logiquement chargés des questions liées à l'apiculture :

- la Direction de la Qualité et du Bien-être animal (DQBEA) encadre l'essentiel des projets wallons en rapport avec l'apiculture. C'est en particulier le cas de la formation en apiculture subsidiée que ce service est chargé d'encadrer ;
- la Direction de la Nature et des Espaces verts (DNE) encadre le Plan Maya, un plan d'aide régional en faveur de l'apiculture et des insectes pollinisateurs qui existe depuis 2011 et crée une synergie d'actions entre les pouvoirs publics, les citoyens, les communes, les provinces et les apiculteurs ;
- la Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM) met en œuvre et suit la politique agricole européenne pour la Wallonie. À ce titre, elle organise chaque année la collecte des données servant à attribuer les aides agricoles européennes pour le secteur apicole à travers la procédure de dénombrement des ruches et l'organisation d'une réunion d'un comité stratégique.

2.3.2. La qualité du miel : l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (Apaq-W)

L'Apaq-W¹⁰ intervient au niveau de la promotion générique du miel et de la promotion des miels sous label. L'Apaq-W soutient la production d'un miel de qualité en fournissant du **matériel promotionnel** et un ensemble de couvercles et bandelettes traversant le couvercle de part en part, portant la mention « taux d'humidité inférieur à 18 % », un numéro d'identification et le logo de l'Apaq-W. Seuls les miels récoltés en Wallonie dont l'analyse révèle une teneur en eau inférieure à 18 % peuvent recevoir la bandelette et le couvercle.

En 2019, l'Apaq-W s'est associée au « **Concours des miels d'ici et d'ailleurs** » organisé chaque année par le CARI pour assurer la promotion de miels produits dans le respect de critères de qualité. Le CARI dispose d'un laboratoire accrédité selon la norme ISO 17025 qui propose aux apiculteurs des **analyses organoleptiques, polliniques et physico-chimiques** de leurs produits. Ce service contribue à la valorisation des produits pour une distribution en circuit court.

Un partenariat entre le CARI et l'a.s.b.l. Promiel, association qui réunit les apiculteurs commercialisant un miel sous label, a abouti à la définition de la notion de **tartinabilité du miel** et à la mise en place d'un **projet d'indication géographique protégée (IGP)** « **Miel Wallon** » porté par Promiel . Le dossier est en attente de validation au niveau de l'Union européenne. Un travail sur la notoriété du *Miel wallon* est réalisé par l'Apaq- W, le CARI et Promiel pour permettre l'aboutissement de ce dossier.

2.3.3. La surveillance sanitaire : l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA)

Depuis le 15/03/2006, les apiculteurs doivent se faire enregistrer auprès de l'AFSCA¹¹. C'est une obligation légale (arrêté royal du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'AFSCA). Des inspecteurs et contrôleurs de l'AFSCA sont envoyés en mission auprès des apiculteurs. Dans le cadre des **maladies à déclaration obligatoire** (par ex. la loque américaine), ils sont mandatés pour examiner les ruches, pour prélever des

¹⁰ <http://www.apaqw.be/>

¹¹ <http://www.afsca.be/> et <http://www.afsca.be/apiculture/>

échantillons ou encore pour détruire des colonies malades. Jusqu'en 2016, ils étaient secondés par des assistants apicoles. Ce n'est plus le cas mais les assistants apicoles pourraient être remis à contribution dans le cas d'une infestation du petit coléoptère des ruches. Les registres tenus par les apiculteurs dans le cadre des bonnes pratiques apicoles doivent être conservés 5 ans. Ils sont systématiquement demandés en cas de contrôle.

Pour aider les apiculteurs à respecter leurs obligations en matière d'autocontrôle, l'AFSCA a validé en 2009 le **Guide de bonnes pratiques apicoles** élaboré par le secteur à l'initiative du CARI qui le met à disposition des apiculteurs francophones. Ce guide est en cours d'actualisation.

L'AFSCA est également chargée de réaliser des contrôles dans le cadre du **plan de surveillance et de contrôle des résidus européen sur les produits alimentaires** dont le miel. En 2018 des analyses de l'AFSCA réalisées dans ce cadre ont révélé la présence d'un produit interdit, le Fluazifop, dans un échantillon de miel de printemps. Cette découverte a eu des conséquences économiques importantes pour l'apiculteur qui, à cause d'une contamination environnementale, a été contraint de détruire son lot de miel. Cet exemple met en lumière la nécessité de réévaluer les procédures d'évaluation sanitaires, réévaluation en cours.

2.3.4. La recherche : le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) et l'ULiège

Le **CRA-W** est impliqué dans plusieurs projets « abeilles » avec différents partenaires :

- **Polbees**¹² avec le CARI, l'ULB et l'UNamur ;
- réalisation d'**analyses génétiques sur les abeilles noires** avec Mellifica ;
- **Approche expérimentale des mortalités inexplicables des colonies d'abeilles en Wallonie (DEPAB)** (clôturé) avec le CARI ;
- **Bee Wallonie**¹³ avec le CARI ;
- **Beesyn**¹⁴ (projet fédéral) avec le CARI.

¹² <https://www.cra.wallonie.be/fr/polbees>

¹³ <https://www.beewallonie.be/>

¹⁴ <https://www.cra.wallonie.be/fr/beesyn>

Les pouvoirs publics soutiennent largement les programmes de recherche consacrés à la santé des abeilles. Trois objets de recherche sont concernés : la génétique des abeilles, les contaminants dans la cire et les contaminants dans l'environnement. L'ULiège est un acteur central dans ce domaine. Gembloux Agro-Bio Tech a conduit le projet **Selapis**¹⁵ (2012-2018) pour étudier la diversité génomique de l'abeille mellifère en Belgique de manière à mettre en place une sélection de souches résistantes à *Varroa*. La Faculté de Médecine vétérinaire de l'ULiège (ULiège FMV) a porté les projets **Bee Tox Check** (2016-2017) et **Bee Tox Wax** (2019-2020) et conduit actuellement le projet **Quali Wax** (2020-2022)¹⁶. Ces projets visent à évaluer la contamination des cires par les pesticides ainsi que leur adultération (paraffine et stéarine) pour ensuite tenter d'estimer les effets de ces molécules sur la viabilité du couvain et des abeilles. Ils visent également à rechercher la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans la cire et leurs possibles effets sur la santé des abeilles et de l'homme. Ces études ont débouché sur un projet de « cire de qualité différenciée » (lancé en avril 2019) pour consolider le circuit court et la traçabilité d'un circuit local de la cire à destination des apiculteurs wallons. Le projet, en cours de réalisation, vise la rédaction d'un cahier des charges officiellement reconnu via le système régional de la qualité différenciée. Le cahier des charges sera élaboré par la cellule **AgriLabel**¹⁷, appuyée par un groupe de travail incluant l'ULiège FMV (porteur des projets *Bee Tox Check*, *Bee Tox Wax* et *Quali Wax*), le CRA-W (projet *Bee Wallonie* - volet « Santé de l'abeille, agriculture et environnement »), le CARI (projet *Bee Wallonie* volet « Soutien et développement de l'apiculture »), un représentant de l'AFSCA ainsi que les membres du collectif cirier « Le Baron ».

¹⁵ <http://www.gembloux.ulg.ac.be/selapis/> - Recherches de l'équipe SELAPIS et thèse de Gil Leclercq (2017) : <https://orbi.uliege.be/simple-search?query=Gil+Leclercq>

¹⁶ <https://butine.info/bee-tox-wax/>

¹⁷ <https://agrilabel.be/>

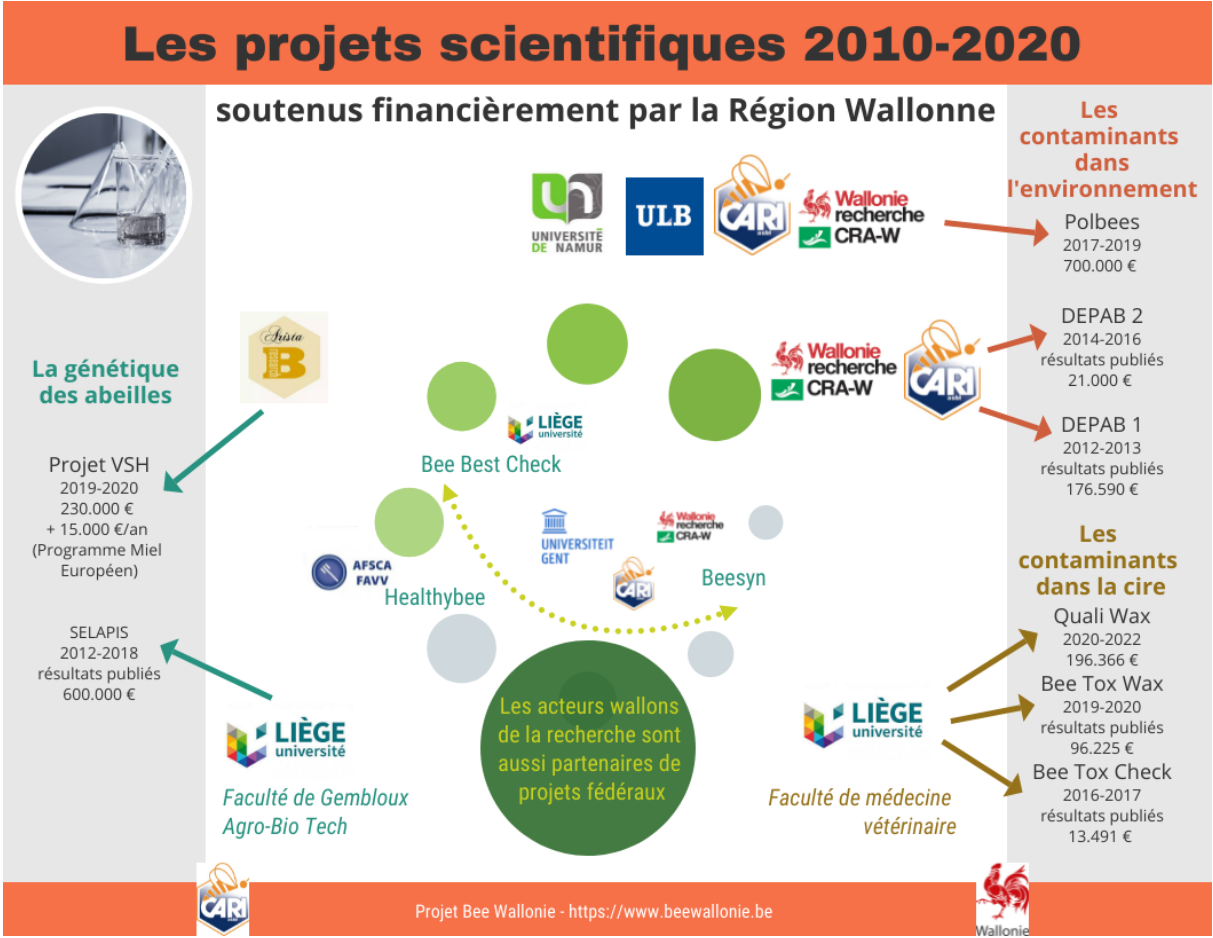


Figure 19 - Les projets scientifiques 2010-2020.

2.4. Quelques initiatives inspirantes

2.4.1. Des services de proximité assurés par les sections locales

De nombreuses sections apicoles, dont certaines existent depuis presque un siècle, proposent une série d'initiatives positives répondant directement à la demande des apiculteurs locaux. Parmi ces services, signalons :

- les mielleries collectives (itinérantes pour certaines tout en répondant aux normes de l'AFSCA) ;
- le recyclage des cires au niveau local ;
- les « ruchers tampons » ou « ruchers solidaires » pour contribuer au repeuplement du cheptel et destiné aux apiculteurs en difficulté ;
- les formations, le plus souvent subsidiées et encadrées par le Service public de Wallonie ;
- les services de compagnonnage pour transmettre l'expérience pratique sur le terrain ;
- les services de collecte d'essaims auprès des services publics (communes, pompiers, police, etc.).

2.4.2. Le CARI, un réseau de collecte et de diffusion d'informations et un outil de rayonnement de l'apiculture wallonne

Le CARI a.s.b.l. existe depuis juin 1983 et dispose aujourd'hui d'un rayonnement qui déborde largement le cadre local. Cette association généraliste propose une panoplie de services aux apiculteurs : production, édition et diffusion d'informations, formations spécialisées, participation à des programmes de recherche, assistance technique. Le CARI recueille et propose des informations qui touchent à tous les aspects de l'apiculture. En outre, grâce à son réseau européen et, de plus en plus, ses contacts apicoles à l'échelle mondiale, l'a.s.b.l. est en première ligne pour la prise d'informations, ce qui permet d'apporter des réponses aux problèmes apicoles et bien souvent de les anticiper pour le plus grand bénéfice des apiculteurs wallons. Parmi les outils de diffusion et de partage des informations, citons, par exemple : les « Week-ends du CARI » dans lesquels des conférenciers spécialisés sont invités à s'exprimer sur un thème apicole ; le « Club de réflexion » qui permet à un groupe d'apiculteurs de corédiger un livre blanc sur un sujet en lien avec l'apiculture ; la revue « Abeilles &

Cie », organe de communication pour les apiculteurs wallons et, plus largement, diffusé auprès d'un public d'apiculteurs francophones ; le blog Butine.info qui tient informé en permanence des actualités apicoles ; le réseau de 20 balances permettant de suivre les miellées depuis le début du PAW via le site cari.be (3.000 à 4.000 consultations par mois en 2020) et de relier les observations aux conditions climatiques (températures, humidité, pluie) également enregistrées par les balances.

2.4.3. Un laboratoire spécialisé et des analyses accréditées

Le laboratoire du CARI propose aux apiculteurs des analyses organoleptiques, polliniques et physico-chimiques des produits de la ruche. Afin de fournir des résultats fiables et de qualité, le CARI est engagé depuis 2006 dans une véritable démarche qualité en tant que laboratoire accrédité selon la norme ISO 17025. Cette norme définit des exigences de compétence et d'organisation en abordant deux aspects : l'organisation générale du laboratoire et l'organisation spécifique liée aux méthodes d'essai et d'étalonnage. L'application de cette norme représente donc une garantie très importante pour les membres et clients du CARI. Il propose des analyses des produits de la ruche destinées à une valorisation pour une distribution en circuit court. L'activité a commencé en 1984 et n'a cessé à la fois de se développer et de s'améliorer pour répondre à sa mission. Il analyse les caractéristiques physico-chimiques des miels, essentielles pour identifier l'origine florale d'un miel, sa qualité et sa stabilité dans le temps. Le laboratoire propose aussi l'analyse d'autres produits comme le pollen (origine et composition nutritionnelle) et la gelée royale (acide gras 10HDA, origine et composition nutritionnelle). Plus que jamais aujourd'hui, alors que le miel subit les conséquences des dérives des marchés internationaux (adultérations, fraudes), il est nécessaire de valoriser les miels produits localement par des apiculteurs consciencieux et soucieux de le prouver aux consommateurs par des bulletins d'analyse. Un service d'étiquettes réglementaires et d'étiquettes de valorisation est adossé aux analyses. Des « étiquettes étoilées », proposant de 1 à 5 étoiles, valorisent le travail de l'apiculteur. Dès 2021, un nouveau service ajoutant des informations via un QR code pourrait aider à transmettre des informations utiles aux consommateurs pour encore mieux valoriser le miel. Ces informations permettront aux consommateurs de découvrir l'apiculteur, son miel, son terroir et donneront de précieux renseignements sur la qualité, l'origine botanique, les sensations lors de la dégustation et enfin les arômes du miel.

2.4.4. Promiel, associés pour la qualité

L'a.s.b.l. Promiel réunit 24 producteurs de miel sous le signe de qualité privé « Perle du Terroir ® ». L'association a été fondée en 1991 pour répondre au défi de produire un miel tartinable et finement cristallisé. Les apiculteurs de Promiel sont attentifs à la conformité de l'étiquetage ainsi qu'à la traçabilité des miels produits. L'association travaille avec le laboratoire accrédité du CARI pour les analyses nécessaires à la validation de l'ensemble des critères définis pour respecter le signe de qualité. L'association porte le projet d'indication géographique protégée (IGP) « Miel wallon » dénomination pour laquelle un dossier de demande d'enregistrement a été transmis à la Commission européenne en 2017. En conclusion de l'examen du dossier, la Commission a pointé un manque de visibilité et de notoriété du *Miel wallon*. Pour combler ce manque qui freine l'aboutissement du dossier IGP, Promiel et le CARI fournissent des macarons autocollants à apposer sur les pots de miel à tous les apiculteurs wallons qui souhaitent soutenir la démarche et dont le miel analysé répond aux critères du cahier des charges.

2.4.5. Arista Bee Research Belgium, la quête de l'abeille résistante au varroa

En 2014, des apiculteurs ont débuté des inséminations de reines à un seul mâle et réalisé les premiers tests de résistance à *Varroa* en Belgique. L'a.s.b.l. Arista Bee Research Belgium (ABRB) a été créée en 2018 pour répondre à la demande croissante du secteur de bénéficier d'un soutien professionnel à la sélection avec comme objectifs d'« *implémenter une méthodologie de travail permettant aux apiculteurs de sélectionner une abeille résistante* » et « *de promouvoir l'élevage et la sélection d'abeilles résistantes aux maladies et plus particulièrement à Varroa destructor* ». Ce projet fédérateur regroupe des apiculteurs de tous horizons et représentatifs des races et sous-espèces d'abeilles les plus importantes en Wallonie autour d'un projet commun visant à obtenir des abeilles ne nécessitant plus de traitement à *Varroa*. Le programme de sélection, intégré à celui de la Fondation Arista Bee Research¹⁸ situé aux Pays-Bas, est basé sur l'insémination instrumentale de reines et le comptage dans le couvain de la reproduction du varroa. Le groupe belge

¹⁸ <https://aristabeereseearch.org>

travaille dans un réseau international depuis l'origine pour progresser dans le développement d'une abeille résistante en mettant l'accent sur le caractère VSH (*Varroa Sensitive Hygiene* = abeille capable de détecter les femelles varroa fondatrices en ponte dans le couvain operculé et capable d'enlever la nymphe de la cellule). L'action repose sur l'engagement bénévole d'apiculteurs dans des groupes de sélection sur un modèle qui rappelle les actions citoyennes participatives. Elle a permis aux porteurs du projet de bénéficier de subsides de la Région wallonne. Des collaborations avec de nombreux partenaires du secteur a permis de démarrer la sélection dans les trois races et sous-espèces les plus représentées et à mettre en place la première station de fécondation d'abeilles résistantes (à Sélange, sud de la province du Luxembourg). De plus, la collaboration avec certains apiculteurs professionnels de Wallonie ou d'ailleurs permet d'effectuer une sélection à large échelle des colonies en production.

2.4.6. Mellifica et la protection de l'abeille noire écotype de Chimay

Créée en 1993, l'a.s.b.l. Mellifica est spécialisée dans l'élevage de l'abeille noire de Chimay. Mellifica a depuis longtemps dépassé l'objectif de préserver l'abeille noire dans la zone de protection de Chimay et a engagé depuis quelques années des campagnes de promotion qui visent à relancer des élevages d'abeilles noires sur l'ensemble du territoire wallon. Comme mentionné sur le site de l'association, « Mellifica est une association « d'impulsion » qui propose des services et tente d'influencer le paysage apicole dans le sens d'une meilleure prise en compte de la biodiversité de notre abeille. » L'opération « Miel de noire » est un exemple d'action marketing mise en place par l'association. Une petite vingtaine d'apiculteurs sont recensés sous cette étiquette soutenue par un argumentaire orienté « respect éthique et environnemental ».

2.4.7. Le Baron, gaufrage de cire à façon en mode local

Trois apiculteurs de la province de Namur proposent depuis 2016 un service de gaufrage de feuilles de cire à façon. Il s'agit essentiellement d'un service de proximité qui permet à des apiculteurs de déposer leurs pains de cire et de repartir avec de la cire gaufrée issue de leurs propres pains (pour autant qu'ils aient apporté au minimum un lot de 50 kg de cire). Les trois associés ont créé la marque « Le Baron » et

participent à un projet de cire de qualité différenciée encadré par AgriLabel avec l'implication de l'ULiège FMV pour la réalisation d'analyses d'échantillons de cire et leur interprétation.

2.4.8. La formation de vétérinaires en médecine vétérinaire apicole

L'a.s.b.l. Formavet¹⁹ propose une formation à distance de 3 heures sur les « Fondamentaux pour le vétérinaire apicole » et a organisé une formation apicole de 3 jours (+ une demi-journée sur le terrain) pour les vétérinaires en 2018. Cette formation est de nouveau à l'agenda en 2021 (si possible). Des conférences apicoles à destination des vétérinaires sont également programmées.

3. ANALYSES SWOT

L'analyse SWOT (pour *Strengths*, *Weaknesses*, *Opportunities* et *Threats*, en français Atout, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM)) appliquée au monde apicole wallon révèle que les apiculteurs de loisir, majoritaires et majoritairement représentés dans les comités d'accompagnement des projets apicoles, ont une vision forcément centrée sur leur situation et peu sur l'idée même de développement économique d'une filière apicole. De ce fait, deux analyses SWOT ont été réalisées. Une première SWOT (SWOT 1 - situation générale) est donc ici accompagnée d'une seconde SWOT (SWOT 2 - orientation vers un développement économique). La réalité des deux types d'acteurs est ainsi plus sensible et la dualité des besoins et des objectifs est plus nettement dessinée.

¹⁹ <https://www.formavet.be/formavet/>. L'a.s.b.l. Formavet a pour objet la conception, l'organisation et la gestion d'activités d'information et de formation continue des médecins vétérinaires et des personnes intéressées ou concernées par la santé et le bien-être animal, ainsi que par la qualité des denrées alimentaires et la santé publique.

3.1. SWOT 1 - Situation générale de l'apiculture wallonne

Cette SWOT concerne l'ensemble des apiculteurs, quelle que soit leur dimension économique.

3.1.1. Les atouts

1. Politique sanitaire (AFSCA)
2. Guide des bonnes pratiques apicoles (guide sectoriel validé par l'AFSCA)
3. Encadrement et financement d'une formation initiale de qualité (cours pratiques et théoriques) basée sur un référentiel de compétences
4. Formation continue pour les apiculteurs (conférences, week-ends d'information thématiques, cours spécialisés)
5. Production et diffusion d'informations en français (2 revues, etc.)
6. Secteur associatif structuré, diversifié et bien réparti sur le territoire
7. Socle d'apiculteurs de loisir permettant un maillage régulier et stable sur le territoire, de nature à assurer les services écosystémiques inhérents à par l'abeille mellifère / l'apiculture
8. Recherche scientifique appliquée à l'abeille / l'apiculture soutenue financièrement par les pouvoirs publics
9. Préservation de l'écotype « abeille noire de Virelles » (association Mellifica)
10. Expertise et motivation importante en élevage et sélection
11. Ruchers solidaires (« ruchers tampons ») gérés par des sections volontaires avec du matériel subsidié par la Région Wallonne
12. Tradition apicole ancienne et reconnue

3.1.2. Les faiblesses

1. Refus d'une partie des apiculteurs de répondre aux obligations légales (déclaration AFSCA, dénombrement des colonies, etc.) et refus ou difficulté d'une partie des apiculteurs d'appliquer la législation relative aux produits vétérinaires
2. Manque de données sur le secteur, en particulier de données démographiques
3. Relation problématique des apiculteurs avec les autorités sanitaires (AFSCA, Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS))
4. Démotivation des apiculteurs allant jusqu'à l'abandon de l'activité

5. Contraintes administratives ressenties trop fortes pour un contexte apicole général de loisir
6. Mauvaise percolation de l'information indirecte voire désinformation
7. Dogmatisme d'une partie du secteur (races d'abeilles, type de conduite, etc.)
8. Manque de ressources bénévoles pour le secteur associatif
9. Problèmes de (re)contamination des colonies (varroa)
10. Production locale insuffisante d'abeilles de qualité pour toutes les races mais principalement pour l'abeille noire
11. Structures apicoles traditionnelles en perte de vitesse

3.1.3. Les opportunités

1. Sensibilité des citoyens à la cause des abeilles et des pollinisateurs
2. Différents programmes de soutien politique au niveau régional et fédéral
3. Développement de l'agriculture bio et évolution positive de l'agriculture conventionnelle
4. Reconnaissance des services environnementaux rendus par les pollinisateurs au niveau agricole (PAC - Eco-régimes)
5. Image favorable des produits de la ruche auprès du grand public
6. Image favorable du circuit court auprès des consommateurs
7. Réorganisation de l'approvisionnement en cire (filiale qualité, circuit fermé)

3.1.4. Les Menaces

1. Pertes de colonies et difficultés croissantes à maintenir le nombre de ruches de production
2. Impact des espèces parasites ou prédatrices importées (*Varroa destructor*, *Vespa velutina*, etc.)
3. Modifications climatiques : grande expertise technique de plus en plus nécessaire
4. Appauvrissement environnemental et ses conséquences sur la santé des abeilles (intensification de l'agriculture, pesticides, anthropisation des milieux, etc.)
5. Controverse sur la question de la compétition entre abeilles sauvages et mellifères et contentieux latent entretenu par certains naturalistes au détriment des abeilles mellifères et des activités apicoles

6. Qualité des produits, fraude, etc. : menaces liées au marché international pouvant entraîner une méfiance des consommateurs
7. Adultération et contamination des cires
8. Difficultés de certains apiculteurs dans l'obtention et l'utilisation des médicaments de leur choix en raison des contraintes légales imposées sur la distribution des médicaments vétérinaires (autorisation de mise sur le marché, obligation de s'approvisionner individuellement dans une pharmacie belge ou chez un vétérinaire).
9. Contribution de certains discours médiatiques simplistes à une image inexacte de l'apiculture
10. Relations souvent difficiles entre apiculteurs et agriculteurs
11. Densité importante de la population et contraintes de voisinage pour l'installation de ruches
12. Émergence de nouvelles technologies potentiellement à risque sans aucun test sur les abeilles (nano-ingénierie, technologie GSM, etc.)

3.2. SWOT 2 - Orientation vers un objectif économique

La professionnalisation d'un secteur passe par la **professionnalisation des acteurs** et du **contexte** (filière, formation, encadrement, certification, validation des compétences, reconnaissance de l'expertise, etc.). On peut parler d'une « apiculture à dimension économique » au-delà de 10 ruches. Voici une échelle pour évaluer la catégorie d'apiculture basée sur le nombre de colonies à l'hivernage :

Catégorie d'apiculture	Nombre de colonies à l'hivernage	% d'apiculteurs	% ruches
Apiculture non économique	≤ 10	66,6	26,2
Apiculture productrice familiale (l'apiculteur a des rentrées financières significatives de son activité)	11 à 50	29,8	46,1
Apiculture pluriactive (l'apiculteur tire un revenu complémentaire de son activité)	51 à 150	3	20,4
Apiculture professionnelle	> 150	0,7	7,2

Les apiculteurs professionnels sont minoritaires et sans structure de représentation à l'heure actuelle. Les apiculteurs à dimension économique constituent cependant près d'un tiers de la population apicole (pourcentages basés sur les moyennes de dénombrements sur 5 ans de 610 apiculteurs) et participent à près des trois quarts de la production. Cette deuxième SWOT est plus spécifiquement destinée à analyser leur situation.

3.2.1. Les Atouts

1. Laboratoire d'analyses accrédité pour un grand nombre d'entre elles selon la norme ISO 17025
2. Développement d'analyses d'autres produits de la ruche
3. Travail à long terme sur la qualité du miel et la transmission de la technicité nécessaire (Promiel, ApaQ-W, tartinabilité, etc.)
4. CARI : une équipe permanente d'une dizaine de personnes au service du secteur et de son développement
5. ABRB : réseau participatif pour la sélection d'abeilles résistantes à *Varroa*
6. Vente en circuit court : préservation des fluctuations du marché
7. Eleveurs de reines possédant une bonne expertise
8. CRA-W et ULiège : recherche appliquée sur des questions concernant directement les apiculteurs (écotoxicologie, diversité génomique, qualité de la cire, contaminations des produits de la ruche, etc.).

3.2.2. Les Faiblesses

1. Économie souterraine dominante conduisant à une concurrence déloyale entre les apiculteurs professionnels et les apiculteurs à profil économique
2. Absence de filière de production organisée pour la commercialisation des produits et pour la pollinisation
3. Absence de représentation équitable des apiculteurs à dimension économique dans les comités de pilotage des différents projets apicoles
4. Pratique majoritaire de l'élevage en dehors de tout cadre légal, absence de structuration
5. Absence de formation professionnelle apicole avancée et, corolaire, absence de diplômes professionnels spécifiques reconnus
6. Absence de traçabilité autorisant une fraude sur le miel par certains apiculteurs eux-mêmes (rachat de miel en gros et revente au détail, par ex.)
7. Très faible production (non quantifiable) de produits de la ruche autres que le miel
8. Peu de production de miels monofloraux
9. Peu d'utilisation de la plate-forme d'échanges de l'APPO pour rencontrer l'offre et la demande en services de pollinisation
10. Apiculteurs professionnels en nombre très faible et non organisés
11. Manque de notoriété du miel et des produits de la ruche wallons et belges
12. Peu de diffusion d'informations en dehors du monde francophone
13. Manque d'esprit entrepreneurial et coopératif (individualisme)
14. Interdiction de l'AFSCA aux producteurs primaires de moins de 24 ruches de recourir au conditionnement collectif et à la vente en gros des miels
15. Disparité entre les bases légales des Etats membres relatives aux productions apicoles biologiques entraînant une distorsion de concurrence sur le marché européen
16. Dimensions réduites du pays (et barrière de la langue pour les apiculteurs wallons) entraînant des freins à la transhumance à l'intérieur de la Belgique
17. Absence d'évaluation de l'impact sanitaire des transhumances sur le territoire wallon

3.2.3. Les opportunités

1. Engouement des consommateurs pour les produits de terroir de qualité et sensibilité aux qualités gustatives et aux propriétés « santé » des produits de la ruche
2. Offre à destination des consommateurs (miel, pollen, cire, gelée royale), à destination des apiculteurs (reines, abeilles) et services (pollinisation) largement inférieurs à la demande
3. Nombreuses possibilités de diversifier la production et les outils de valorisation (IGP, etc.)
4. Densité de population entraînant une proximité des apiculteurs avec les consommateurs et des opportunités de vente
5. Position privilégiée de l'abeille mellifère en tant que pollinisateur commercial
6. Situation géographique idéale pour un suivi de la politique européenne
7. Cadre uniforme de la taxation ne distinguant pas les amateurs des professionnels et évitant une concurrence déloyale
8. Intérêt des pouvoirs publics pour la professionnalisation du secteur
9. Existence d'un projet de développement d'un réseau vétérinaire apicole national porté par l'UPV

3.2.4. Les Menaces

1. Saisonnalité et irrégularité de la production apicole
2. Mauvaise conjoncture du marché mondial (adultérations, fraudes, problèmes de traçabilité des produits d'importation mis sur le marché, etc.)
3. Augmentation de la variabilité de la production liée aux modifications du climat
4. Surcoût de production lié au maintien d'un cheptel de remplacement
5. Difficultés à trouver des emplacements pour installer de grands ruchers
6. Absence d'aide économique directe spécifique à l'apiculture pour les non-agriculteurs : seule une formation strictement agricole permet un accès aux aides agricole et au fond des calamités (apiculture « hors-cadre »)
7. Absence de territoires autorisant une production biologique
8. TVA jugée inadaptée sur la vente de reines et d'essaims (21 %)

4. Changements attendus à l'horizon 2031

4.1. Synthèses des défis majeurs

Étant donné la conjoncture actuelle qui inclut des conditions environnementales difficiles, des problèmes sanitaires persistants ou émergents, les difficultés que l'on connaît déjà face aux modifications climatiques et un marché international incertain, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer la situation de l'apiculture wallonne et envisager un développement de filière.

Première constatation, il serait possible de lever un frein au développement en mettant en place **une simplification et une clarification administrative** en matière de statut des apiculteurs pour une meilleure efficacité et plus de transparence. Un certain nombre de mesures et de décisions assez simples et logiques pourraient être mises en place à court terme pour apporter de la transparence au secteur et gratifier les apiculteurs - en ce compris les apiculteurs de loisir - qui se comportent de manière légale, garantissant à leur activité une structure saine, respectueuse de la législation et des politiques sanitaires. À tous les niveaux, il conviendrait de ne plus travailler qu'avec les apiculteurs qui respectent les obligations légales. Les aides régionales devraient en toute logique être conditionnées au respect des obligations réglementaires. La participation aux différents comités d'accompagnement et comités consultatifs devraient également être soumise à ce préalable.

Un **encadrement sanitaire optimisé** devrait permettre de diminuer les taux de mortalité élevés observés certaines années au sein du cheptel wallon, principale cause de démotivation des apiculteurs, essentiellement en apiculture de loisir. Il devrait viser à :

- 1) soulager les apiculteurs de la contrainte la plus importante pesant sur les ruchers, à savoir le varroa. L'amélioration de la disponibilité des traitements médicamenteux, l'élaboration d'un outil évolutif et facile d'utilisation de diagnostic et d'aide à la décision dans la lutte contre *Varroa*, la sélection d'abeilles résistantes ou tolérantes à *Varroa* sont notamment des moyens d'actions à privilégier ;
- 2) organiser et encadrer la lutte et la protection des colonies contre les prédateurs (frelon asiatique, petit coléoptère des ruches) ;

3) rechercher les causes des dépérissements inexplicables des colonies en relation essentiellement avec l'environnement (ressources nutritives, contaminants de l'environnement, etc.).

L'encouragement des **systèmes de suivi** en vue d'assister les apiculteurs sur le terrain (ruches intelligentes, systèmes d'alerte, etc.) permettraient aux apiculteurs un suivi plus fluide de leurs ruchers en des temps où les interventions de l'apiculteur sont extrêmement difficiles à gérer. Ces outils apporteraient en outre une aide essentielle à des apiculteurs très souvent engagés dans la vie active en parallèle de leur activité apicole.

Face aux nouveaux défis que nous apportent le changement climatique et les crises de marché, un développement de la filière ne peut s'envisager sans tenir compte de la **durabilité de l'activité apicole**. À ce titre, il faudrait permettre une évolution du modèle apicole vers plus de résilience et de respect des besoins des abeilles pour qu'il s'inscrive dans une démarche de durabilité. Priorité devrait également être donnée au maintien, autant que faire se peut, du patrimoine génétique diversifié et local qui s'est adapté progressivement à l'évolution de l'environnement. Ce patrimoine est influencé par les fécondations naturelles, la majorité des apiculteurs effectuant une sélection massale basée sur des critères de douceur, de santé et de productivité. Il est reconnu aujourd'hui qu'il faut garder une part du cheptel libre de toute pression de sélection afin de préserver le capital adaptatif naturel des abeilles. Les autres modèles peuvent être envisagés dans le cadre de recherches ou d'apport de caractères manquants dans l'environnement qui serait déjà trop appauvri suite à des erreurs de conduite ou à des dépérissements massifs liés à la présence de toxiques par exemple.

Une gestion globale de l'environnement en vue de la **préservation des pollinisateurs** et l'amélioration de leurs éco-services devraient être envisagées, incluant un réseau de partenaires essentiels à la réalisation de cet objectif impliquant apiculteurs, naturalistes et agriculteurs.

En ce qui concerne le **développement économique de la filière**, la première priorité est la mise en place d'un accompagnement adapté, à charge pour les apiculteurs de progressivement mettre en place une structure d'apiculture à finalité économique (plus

professionnelle) représentative. Jusqu'alors, les principaux freins viennent tout à la fois du secteur lui-même qui n'encourage pas les jeunes apiculteurs sortant des ruchers écoles à entreprendre en apiculture, des structures institutionnelles qui ne prennent pas en compte les spécificités de l'apiculture pour l'attribution des aides directes, et enfin de l'idée courante que l'apiculture professionnelle ou semi-professionnelle est impossible en Belgique. L'année 2020 est un bon exemple pour contredire cette idée préconçue puisque les apiculteurs belges font partie des apiculteurs européens à bien tirer leur épingle du jeu avec une production allant jusqu'à 35 kg de miel à la ruche en moyenne. Seuls les pays nordiques ont fait mieux cette année, signe que des changements s'installent dans la géographie apicole. Effet du changement climatique, la Belgique devient une zone à potentiel économique qui justifie un peu plus la mise en place du cadre nécessaire à un développement économique du secteur :

- formation professionnalisante axée sur des productions et une commercialisation spécifique à l'apiculture, débouchant sur un diplôme reconnu de type « production agricole » et donnant accès aux aides agricoles ;
- accès adapté aux aides directes à l'installation et à l'investissement prenant en compte les spécificités apicoles ;
- réseau de pollinisation adossé à d'autres échanges avec le monde agricole ;
- implication de l'apiculture dans l'amélioration des conditions de production agricole (mesures d'éco-développement, « eco-régimes » PAC).

Ceci nécessite de **favoriser une meilleure intégration de l'apiculture dans l'agriculture.**

Il est ensuite impératif de **renforcer l'attractivité économique du secteur** auprès de jeunes (nouveaux) apiculteurs à finalité économique. Cela peut se faire en actionnant plusieurs leviers :

- une information et une formation spécifiques ;
- l'adaptation des règles administratives pour l'obtention des aides directes ;
- la mise en place ou le développement de services et d'outils favorisant les échanges et le travail collectif et collaboratif ;
- la mise en place d'outils favorisant l'adaptabilité des marchés.

4.2. Changements attendus

En résumé, outre la nécessité de pérenniser les actions entreprises, l'amélioration du secteur apicole aujourd'hui passe par les grands enjeux suivants (organisés en fonction des défis identifiés ci-dessus, non hiérarchisés) :

- **simplification et clarification administrative :**

- . l'amélioration de la transparence au sein des acteurs et des activités et l'affermissement du respect des règles légales ;

- **suivi et assistance technique :**

- . l'élargissement du transfert de connaissances (de la recherche à la pratique) ;
- . l'interprétation des données issues du suivi (apiculture de précision) ;

- **suivi et assistance sanitaire :**

- . une politique sanitaire cohérente et intégrée ;
- . le soutien à la recherche de moyens de lutte contre le varroa ou d'autres agents pathogènes émergents (sélection d'abeilles résistantes ou tolérantes, outils de diagnostic et d'aide à la décision, moyens biotechniques, etc.) ;
- . la poursuite des mesures de suivi des dépérissements et d'analyse des causes de ces dépérissements et des anomalies rencontrées ;
- . le suivi des espèces invasives et les mesures de lutte ;
- . la détermination et l'évaluation de l'état de santé des abeilles ;
- . la détermination des effets des produits chimiques dans un environnement caractérisé par de multiples facteurs de stress.

- **durabilité :**

- . la prise en compte de problématiques émergentes comme le changement climatique, l'amélioration du respect de la biologie des abeilles dans la pratique apicole, la variabilité de la flore mellifère, le travail en réseau ;
- . le maintien d'un environnement durable autour de la colonie d'abeilles ;
- . la résistance des abeilles aux maladies et aux menaces anthropiques et environnementales et l'amélioration du respect de leurs besoins ;
- . la détermination de méthodes de gestion adaptées aux conditions locales ;
- . le maintien de la diversité génétique des abeilles, y compris la conservation de l'abeille noire indigène ;

- **préservation des pollinisateurs :**

- . le nécessaire rapprochement avec le monde agricole dans une démarche améliorative, en tenant compte des services comme la pollinisation ;
- . la compréhension de la complémentarité des pollinisateurs dans les différents écosystèmes ;

- **développement économique :**

- . l'analyse des potentiels de développement de la filière ;
- . le renforcement de la production et de la consommation de produits de la ruche basés sur une démarche « qualité » et « circuit court » ;
- . la mise en place des conditions nécessaires à l'émergence d'une apiculture professionnelle (formation spécifique ouvrant les droits aux aides agricoles, compréhension des spécificités de l'activité apicole dans l'ouverture de ces droits, maintien de conditions de marché acceptables en évitant l'importation de produits concurrents ne correspondant pas aux normes légales) ;
- . un accompagnement renforcé des apiculteurs par des offres de formation au développement de produits, par des services destinés à diversifier leur production, par des outils d'appui tout au long de la saison apicole (conduite des colonies, conditionnement des produits, stockage, etc.) ;
- . une politique d'élevage intégré à travers la mise en place d'un Centre d'élevage apicole wallon.

Pour les grands acteurs du secteur, c'est l'opportunité de créer des partenariats, de saisir l'opportunité d'entrer dans des démarches et services en adéquation avec les changements qui se profilent et de continuer à faire de l'apiculture wallonne un modèle souvent cité à l'échelle internationale.

5. Plan d'actions à l'horizon 2031

Les 6 actions suivantes sont nécessaires pour atteindre le changement attendu. Elles sont basées sur des échanges et des coopérations entre les acteurs des grands enjeux apicoles. Certaines actions sont transversales et concernent tous les apiculteurs (CSA-EFI-AAF-EPS). D'autres concernent les apiculteurs à profil économique (DEA-EAQ).

À l'exception de l'action CSA qui constitue un socle nécessaire à la construction du futur de l'apiculture wallonne, les autres actions sont toutes considérées comme importantes et nécessaires. Il n'y a pas ci-dessous de hiérarchisation des actions. Les priorités et la mise en place des mesures seront pilotées par les différents comités d'accompagnement des projets en fonction des circonstances et de l'évolution de la situation et de la conjoncture.

Les listes des acteurs et projets proposés (par ordre alphabétique) au regard des sous-actions ne sont pas exhaustives.

Action CSA - Clarification du statut d'apiculteur et rationalisation de la politique de soutien au secteur

Cette action est d'une part indispensable à une simplification des rapports entretenus par les acteurs publics avec le secteur apicole et d'autre part indispensable à un développement économique du secteur. Cette action est transversale et **conditionne toutes les autres**.

Certains objectifs relèvent uniquement d'**actions politiques et administratives**. Ils sont listés ci-dessous.

1. Définir précisément le statut de l'apiculteur en fonction de la taille de son exploitation et de ses ambitions économiques. Un apiculteur de loisir aurait un nombre de ruches à l'hivernage limité à 10, ne pourrait prétendre à des aides directes et bénéficierait du régime de la franchise des taxes pour la TVA. Un apiculteur à profil professionnel aurait un nombre illimité de ruches à l'hivernage, pourrait prétendre à des aides directes et pourrait bénéficier du régime agricole pour la TVA. Acteur(s) : SPW - Projet(s) : Politique et Administration.
2. Clarifier les obligations de chacun en matière de déclaration AFSCA, TVA, impôts, ONSS. Les apiculteurs de loisir pourraient bénéficier d'une simplification administrative (identifiant unique). Les apiculteurs à profil économique auraient un statut plus entrepreneurial (droits et obligations). Acteur(s) : AFSCA, FAB, SPF économie, SPF Fiscalité, SPF Santé publique - Projet(s) : Politique et Administration.

3. Automatiser la déclaration automatique du nombre de ruches, base de calcul des aides européennes. Acteur(s) : DGOOCM - Projet(s) : Politique et Administration.
4. Poursuivre la logique de transparence de l'utilisation de l'argent public. Acteur(s) : DGOOCM, DPA, DQBEA - Projet(s) : Politique et Administration.
5. Répondre aux critères légaux et aux requêtes administratives du SPW pour être un acteur apicole consulté dans les comités d'accompagnement à objectif économique et représenter un organe apicole soutenu par la Région. Acteur(s) : DGOOCM, DPA, DQBEA - Projet(s) : Politique et Administration.
6. Adapter en permanence l'indicateur de la Production brute standard (PBS). Acteur(s) : DAEA - Projet(s) : Politique et Administration.
7. Supprimer les zones grises du Code wallon de Développement territorial (CoDT). Acteur(s) : SPW - Projet(s) : Politique et Administration.
8. Faciliter l'accès aux aides à l'installation et à l'investissement en révélant et en intégrant les spécificités du secteur apicole dans le monde agricole (aides ADISA). Acteur(s) : CARI, SPW ARNE - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), Politique et Administration.
9. Mettre en place des aides spécifiques liées au respect des pollinisateurs en milieu agricole pour soutenir les agriculteurs et apiculteurs à profil économique qui sont en partenariat dans le cadre des mesures européennes d'éco-régimes. Acteur(s) : CARI, SPW ARNE, syndicats agricoles - Projet(s) : PAW (CARI).

Action EFI - Encadrement, formation, information, échanges et notoriété

A - Volet Encadrement

1. S'engager dans la création d'une plate-forme d'échange avec des partenaires européens pour mieux relier la recherche et la pratique. Acteur(s) : CARI - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), PAW (CARI).
2. Développer une assistance technique sur le terrain pour aider les apiculteurs à faire face aux nouvelles contraintes environnementales. Leur proposer de meilleures méthodes et de meilleurs matériaux pour adapter leurs pratiques apicoles à l'objectif de résilience des colonies (matériel apicole, alimentation, définition de pratiques apicoles durables, etc.). Produire un guide de bonne conduite apicole à destination du secteur. Acteur(s) : CARI, secteur (sections,

fédérations, unions et autres acteurs), universités (ingénierie) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II), PAW (CARI).

B - Volet Formation

1. Maintenir l'encadrement de la formation apicole en Wallonie et venir en soutien au SPW pour toute action visant à améliorer cet encadrement. Acteur(s) : acteurs de la formation apicole (ruchers écoles, sections, formateurs et conférenciers apicoles), CARI, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs), DQBEA - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I).
2. Poursuivre les mesures destinées à améliorer la qualité de la formation dispensée à tous les apiculteurs et les adapter en fonction de l'évolution des besoins et des outils pédagogiques. Acteur(s) : ABRB, acteurs de la formation apicole (ruchers écoles, sections, formateurs et conférenciers apicoles), CARI, DQBEA, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs), UFAWB - Projet(s) : ABRB, Bee Wallonie (volet I), PAW (ABRB), projets de formation en apiculture (cours de base, d'initiation et de spécialisation), projets de formation continue (conférences), projet de formation de formateurs de l'UFAWB.
3. Formations dans le cadre d'un centre d'élevage apicole wallon (*bee breeding center*) portant sur les techniques d'élevage avancées (production et conservation de mâles, production de reines, insémination (à un ou plusieurs mâles), comptage dans le couvain, estimation de la valeur d'élevage d'une colonie « raceuse », écriture des pedigrees, utilisation d'une base de données d'élevage comme Queenbase, etc.). Acteur(s) : ABRB, acteurs de la formation apicole (ruchers écoles, sections, formateurs et conférenciers apicoles), Mellifica, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs) - Projet(s) : ABRB, PAW (ABRB, Mellifica), projets de formation en apiculture (cours de spécialisation).

C - Volet Information

1. Assurer une veille des informations apicoles scientifiques et appliquées tant au niveau local qu'international afin de pouvoir adapter l'information reçue aux conditions locales et en faire bénéficier l'ensemble des apiculteurs. Acteur(s) : tous, en particulier : CARI - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), PAW (CARI).

2. Diffuser toute information utile au secteur apicole dans l'objectif d'apporter de la transparence dans les actions et réalisations faites pour son développement et son perfectionnement via l'utilisation des canaux numériques (butine.info, beewallonie.be, médias numériques divers). Acteur(s) : tous, en particulier : CARI - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I).

D - Volet Échanges et notoriété de l'apiculture et des produits de la ruche

1. Maintenir l'apiculture au cœur de l'information pour créer l'événement et relancer l'intérêt du grand public. Acteur(s) : Apaq-W, (laboratoire du) CARI, Promiel, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), PAW (CARI).
2. Valoriser la notoriété de l'apiculture et l'intérêt de consommer des produits de la ruche. Acteur(s) : Apaq-W, Promiel, CARI, secteur apicole (sections, fédérations, unions et autres acteurs) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I).
3. Poursuivre la diffusion et le rayonnement de l'image de l'apiculture wallonne sur la scène nationale et internationale (foires et événements nationaux et internationaux). Acteur(s) : CARI, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs), universités - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), PAW (tous acteurs).
4. Organiser des campagnes de promotion des produits de la ruche et des opérations d'éducation au goût (public scolaire et consommateurs) avec l'aide des outils disponibles (roue des arômes, banque organoleptique de miels monofloraux du CARI, Concours Miel, outils de promotion de l'Apaq-W). Acteur(s) : Apaq-W, (laboratoire du CARI), Promiel, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), PAW (CARI, Mellifica).
5. Valoriser les démarches « qualité » et « circuit court ». Acteur(s) : ACW, AgriLabel, Apaq-W, CARI, DiversiFerm, DQBEA, GASAP, Mellifica, Promiel, Réseau des consommateurs responsables, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs), ULiège FMV - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), PAW (CARI, Mellifica), Quali Wax.
6. Travailler sur les étiquetages et sur la visibilité des produits. Acteur(s) : Apaq-W, (laboratoire du) CARI, Promiel - Projet(s) : PAW (CARI, Mellifica).

Action AAF - Adaptation de l'apiculture aux grands enjeux du futur

A - Volet Climat

1. Anticiper l'impact économique des modifications climatiques en stimulant les points suivants :
 - adaptation de la conduite apicole ;
 - ajustement du matériel ;
 - changement de modèle dans l'organisation du monde apicole : basculement de pratiques individuelles vers des pratiques plus collectives (outils de production et de vente) basées sur la transparence et le respect des obligations légales.

Acteur(s) : CARI, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs) -
Projet(s) : PAW (CARI).
2. Maintenir et étendre les réseaux de suivi des colonies dont l'information sur les miellées (balances) en multipliant le nombre de points de contrôle. Interpréter et partager les données recueillies lors des programmes de surveillance (facteurs biotiques et abiotiques) et développer de nouveaux outils de suivi accessibles aux apiculteurs. Acteur(s) : CARI, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs) - Projet(s) : PAW (CARI).
3. Encadrer une diversification de la production pour éviter les aléas et donc former à la production et à la valorisation d'autres produits de la ruche. Acteur(s) : ACW, (laboratoire du) CARI, DiversiFerm - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I), PAW (CARI).
4. Étudier l'impact du changement climatique sur les plantes ressources pour les pollinisateurs, y compris les variétés ornementales. Acteur(s) : CARI, CRA-W, Natagriwal, Nature & Progrès, UMon - Projet(s) : Projet « Pollinisateurs » à définir.

B - Volet Apiculture-agriculture

1. Créer un cadre propice aux échanges constructifs entre apiculteurs et agriculteurs. Acteur(s) : CARI, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs), syndicats agricoles - Projet(s) : Bee Wallonie (volets I et II), PAW (CARI).

2. Évoluer vers une plate-forme d'échanges de services entre apiculteurs et agriculteurs incluant d'autres services que la pollinisation comme les mesures européennes d'éco-régime (nouvelle PAC). Acteur(s) : associations de producteurs (APPO, CEPIFRUIT, Groupement des Fraisiéristes wallons (GFW), etc.), CARI, centres pilotes, Collège des Producteurs, CRA-W, Natagriwal, syndicats agricoles - Projet(s) : Bee Wallonie (volets I et II), PAW (CARI).
3. Établir des recommandations pour la conception de différentes zones cultivées favorisant les ressources alimentaires pour les pollinisateurs (agriculture, sylviculture, jardins, etc.). Acteur(s) : CARI, CRA-W, syndicats agricoles - Projet(s) : Bee Wallonie (volets I et II), PAW (CARI).
4. Travailler avec les agriculteurs à l'identification et à la mise en œuvre de solutions d'atténuation des risques agronomiques pour les pollinisateurs et d'adaptation des ressources mellifères face aux modifications climatiques. Acteur(s) : CARI, CRA-W, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs), syndicats agricoles - Projet(s) : Bee Wallonie (volets I et II), PAW (CARI).

C - Volet Environnement, pollinisateurs et ressources mellifères

1. Rationnaliser la politique d'installation de gros ruchers (zone agricole, forestière, etc.) et porter une profonde réflexion sur la capacité réelle d'un milieu à accueillir une certaine densité de colonies et réadapter les ruchers en fonction de cette contrainte de base. Acteur(s) : CARI, CRA-W, DNE, DNF, DQBEA, UMons, groupement d'apiculteurs professionnels (à former) - Projet(s) : PAW (CARI), projet de recherche spécifique.
2. Évaluer l'évolution des ressources mellifères et cartographier la situation du paysage autour du rucher pour en assurer la durabilité et rendre les résultats du suivi disponibles sous forme de cartes. Acteur(s) : CARI, CRA-W - Projet(s) : projet de recherche spécifique.
3. Sensibiliser à l'appauvrissement environnemental et à ses conséquences sur la santé des abeilles (monocultures, pesticides, anthropisation des milieux, etc.) et construire des outils participatifs d'évolution, au niveau agricole et citoyen. Acteur(s) : CARI, centre pilotes (CEPICOP, GFW), Comité régional phyto (CRP), CRA-W, DNE, DNF, DQBEA, secteur (sections, fédérations, unions et autres

acteurs), syndicats agricoles, ULiège FMV - Projet(s) : Bee Wallonie (volets I et II), PAW (CARI), Quali Wax.

4. Évaluer l'exposition aux facteurs de stress de l'abeille issus de l'agriculture en combinaison avec la qualité des ressources. Acteur(s) : CARI, CRA-W, DQBEA, syndicats agricoles, ULiège FMV - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II), PAW (CARI), Quali Wax.
5. Surveiller la santé des abeilles et des pollinisateurs sauvages dans différentes caractéristiques locales du paysage et évaluer la question de la compétition alimentaire. Acteur(s) : CARI, CRA-W, UMon, Natagriwal, Nature & Progrès, syndicats agricoles. Projet(s) : projet « Pollinisateurs » à définir.

D - Volet Produits

1. Réorganiser l'approvisionnement en cire apicole (cire de qualité différenciée, circuit fermé, etc.). Acteur(s) : AgriLabel, CARI, ciriers, CRA-W, DQBEA, marchands apicoles, ULiège FMV - Projet(s) : Bee Wallonie (volets I et II), Quali Wax, projet « Cire de qualité différenciée ».
2. Évaluer la capacité de production des miels monofloraux, s'assurer du caractère monofloral par des analyses et étudier les variations au fil des ans avec une meilleure caractérisation des conditions spécifiques propices au développement de ces miellées. Acteur(s) : CARI - Projet(s) : PAW (CARI).
3. Maintenir et développer l'expertise d'analyses accréditées des produits de la ruche. Réactualiser la base de miels de référence et constituer des bases de référence pour les autres produits de la ruche. Conserver des coût attractifs pour les apiculteurs afin de les inciter à systématiquement démontrer la qualité de leur travail et informer le consommateur. Garder et former du personnel compétent dans le cadre de l'accréditation. Augmenter la capacité analytique tout en réduisant les délais. Acteur(s) : CARI - Projet(s) : PAW (CARI).
4. Mettre en place des analyses permettant de révéler les adultérations en sucres dans le miel. Identifier la présence naturelle de sucres rares dans les miels afin que ces derniers ne puissent être considérés comme adultérés. Acteur(s) : CARI - Projet(s) : PAW (CARI).
5. Poursuivre l'établissement de protocoles d'analyses des produits de la ruche autres que le miel en vue d'aider les apiculteurs à commercialiser des produits

de qualité. Établir des critères de qualité permettant de valoriser les productions d'apiculteurs locaux - Acteur(s) : CARI - Projet(s) : PAW (CARI).

6. Evaluer la contamination des produits de la ruche par des contaminants environnementaux ou autres et rechercher l'origine des contaminants. Acteur(s) : CRA-W, ULg FMV - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II), Quali Wax.
7. Participer à des actions collectives à mener au niveau européen pour se protéger de la mauvaise conjoncture du marché mondial (adultérations, fraudes, problèmes de traçabilité des produits d'importation mis sur le marché, etc.) : révision de la Directive Miel (en cours), labels de qualité, etc. Acteur(s) : CARI, DQBEA, FAB, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Partenaires envisagés : COPA-COGECA, organisations non gouvernementales européennes comme BeeLife European Beekeeping Coordination, EFSA (groupes de travail dont l'ULiège FMV fait partie) - Projet(s) : PAW (CARI).

Action EPS - Encadrement optimisé de la politique sanitaire

1. Elaborer et mettre à la disposition des apiculteurs un outil évolutif de diagnostic et d'aide à la décision pour la lutte contre le varroa. Acteur(s) : ABRB, CARI, CRA-W, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs), UPV - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II), PAW (CARI).
2. Stimuler l'achat de médicaments officiels, identifier les problèmes de disponibilité et améliorer celle-ci auprès des grossistes répartiteurs. Acteur(s) : Agence des Médicaments, CRA-W, FAB, secteur, UPV - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II).
3. Réaliser un suivi de l'efficacité des médicaments vétérinaires disponibles sur le marché - Acteur(s) : CRA-W - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II).
4. Soutenir les projets et les partenariats visant à comprendre les mortalités d'origine encore inconnue ou d'origine sanitaire :
 - projets scientifiques ;
 - monitoring pour la compréhension du phénomène et analyse statistique des données historiques.Acteur(s) : CRA-W, universités - Partenaire envisagé : COLOSS - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II), projet(s) spécifique(s) à définir.
5. Soutenir la sélection visant à améliorer la tolérance ou la résistance des abeilles à *Varroa* (point développé en Action EAQ).

6. Assurer le suivi des espèces invasives (frelon asiatique, *Aethina tumida*), évaluer les techniques de piégeage du frelon asiatique, de protection des ruchers, de neutralisation des nids - Acteur(s) : CiEI, CRA-W, communes, DNF, DQBEA, opérateurs privés, Régions flamande et bruxelloise, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II).
7. Dans l'optique d'une apiculture durable, développer et évaluer des méthodes techniques pour contrôler *Varroa* (mise en cage des reines, essaims artificiels, etc.). Acteur(s) : ABRB, CARI, CRA-W, secteur (sections, fédérations, unions et autres acteurs) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II), PAW (ABRB).
8. Explorer finement les effets de l'exposition aux facteurs de stress en incluant les nouvelles technologies mises en œuvre dans les stratégies de protection des plantes y compris leurs effets sublétaux, les interactions entre produits chimiques et d'autres facteurs de stress tels que la qualité et la quantité des ressources florales. Acteur(s) : CARI, CRA-W, universités - Projet(s) : à définir.
9. Développer et mettre en œuvre un index pratique synthétisant l'état de santé des abeilles - Acteur(s) : CRA-W - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II).
10. Mettre en place une procédure d'investigation et d'assistance aux apiculteurs confrontés à des cas de mortalité inexplicée (cas non suivis par l'AFSCA) : identification des acteurs à impliquer dans la prise en charge et le suivi des cas de mortalité ponctuelle (AFSCA, DPC, fonctionnaire sanctionnateur, etc.), élaboration d'une procédure type à suivre pour mener des investigations suite à un constat de mortalité inexplicée - Acteur(s) : AFSCA, CRA-W, secteur, SPW ARNE (fonctionnaire sanctionnateur, DPC, accès au parcellaire agricole) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II).
11. Investiguer sur les causes des mortalités inexplicées. Acteur(s) : AFSCA, CRA-W, secteur, SPW ARNE (fonctionnaire sanctionnateur, DPC, accès au parcellaire agricole) - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II).
12. Rationaliser et pérenniser l'assistance technique (aide et conseils) aux apiculteurs. Mettre en place des outils de protection et de suivi sanitaire du cheptel. Acteur(s) : CARI, CRA-W - Projet(s) : Bee Wallonie (volet II), PAW (CARI).

Action DEA - Structuration de la dimension économique de l'apiculture dans le respect de la biodiversité locale

1. Identifier les apiculteurs professionnels et les apiculteurs à dimension économique qui respectent la législation. Acteur(s) : CARI - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I).
2. Mettre en place des formations continues spécifiques visant au développement de nouveaux produits, de nouvelles récoltes, de nouveaux marchés, de nouvelles techniques de production. Acteur(s) : CARI - Partenaires envisagés : spécialistes extérieurs - Projet(s) : projet(s) de formation spécifique (à mettre en place).
3. Construire et mettre en place une formation spécifique à l'apiculture débouchant sur un diplôme de type « production agricole », formation rationalisée donnant accès aux aides agricoles. Acteur(s) : CARI, DQBEA, syndicats agricoles - Projet(s) : projet de formation spécifique (à mettre en place).
4. Elaborer un guide d'installation de l'apiculteur à profil économique. Acteur(s) : tous les acteurs institutionnels, CARI, opérateurs économiques - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I).
5. Évaluer la capacité de production et de marché pour les produits de la ruche en dehors du miel. Acteur(s) : CARI, groupes d'intérêt économique, spécialistes extérieurs - Projet(s) : PAW (CARI).
6. Identifier une filière apicole (interprofession) pour apporter un soutien économique à des actions de développement apicole et à la mise en place d'une chaîne de commercialisation des produits dans une démarche de durabilité. Acteur(s) : CARI, DQBEA, groupes d'intérêt économique - Projet(s) : Bee Wallonie (volet I).

Action EAQ - Structuration de l'élevage et stimulation de la production d'abeilles de qualité

1. Mettre en place un Centre d'élevage apicole wallon avec la mission d'insuffler sur du long terme un dynamisme dans l'amélioration du cheptel wallon, de coordonner les travaux de sélection visant en priorité la diffusion d'abeilles tolérantes ou résistantes au varroa, que ce soit sur base d'une sélection assistée ou d'une sélection massale. Ces deux types de sélection correspondent aux deux grandes filières d'élevage présentes dans l'UE (voir projet EurBest). La sélection devrait prendre en compte tant les critères de sélection classiques que des critères de

résistance au varroa (VSH, SMR, REC, comportement hygiénique, suivi de l'infestation). L'objectif serait d'améliorer prioritairement la tolérance ou la résistance à la varroase mais également la résilience des abeilles aux nouveaux événements climatiques, tout en veillant au maintien d'une biodiversité maximale. Ce travail devrait s'effectuer en collaboration directe avec l'ensemble des éleveurs en apportant une attention particulière aux éleveurs professionnels reconnus (répondant aux critères légaux) et devrait leur apporter tant un apport scientifique que pratique par la mise en place de test d'évaluation à large échelle dans des conditions environnementales différentes et concernant les diverses abeilles généralement élevées par les apiculteurs. Sur base des dernières connaissances scientifiques, le programme devrait idéalement prendre en compte plusieurs axes :

- un programme - dans un premier temps expérimental - de sélection assistée visant à accroître en priorité les caractères de tolérance ou de résistance à la varroase dans l'ensemble du cheptel wallon tout en maintenant un maximum de diversité génétique ; le programme porté par l'a.s.b.l. ABRB, axé sur une sélection portant sur la résistance à *Varroa*, en est un exemple type ;
- un programme expérimental de sélection massale visant en priorité à renforcer la résilience des abeilles face aux poly-agressions tout en maintenant un maximum de biodiversité génétique ;
- la recherche et la mise en place de marqueurs génétiques de sélection ;
- une gestion de la fécondation des reines par la gestion de stations de fécondation et par l'utilisation de filières d'insémination artificielle ;
- la mise en place de tests d'évaluation du matériel génétique obtenu et diffusion du matériel le plus efficient aux apiculteurs via différents canaux comme des sessions publiques d'insémination, des stations de fécondation, les éleveurs professionnels ; il sera veillé à ce que ces derniers soient bien impliqués dans le processus pour qu'ils puissent profiter d'une éventuelle opportunité économique ;
- la formation et l'accompagnement des éleveurs, développés dans l'Action EFI).

Le programme devrait s'intégrer au niveau européen (Eurbest) et comprendre des collaborations internationales. Acteur(s) : ABRB, Mellifica (pour les spécificités liées à l'élevage de l'abeille noire écotype de Chimay) - Projet(s) : Centre d'élevage apicole wallon (ABRB, Mellifica), PAW (ABRB, Mellifica).

2. Développer un réseau d'éleveurs identifiés par des données comme :

- le numéro de TVA ;
- la période de disponibilité des reines ;
- l'origine génétique des reines ;
- la capacité de production ;
- les critères de sélection utilisés.

Acteur(s) : ABRB, Mellifica, DQBEA, éleveurs - Projet(s) : Centre d'élevage apicole wallon (ABRB), PAW (ABRB, Mellifica).

3. Certifier les éleveurs (« labellisation »), constituer une base d'éleveurs reconnus par la Région wallonne, à l'exemple du registre des formateurs en apiculture.

Acteur(s) : DQBEA - Projet(s) : Politique et Administration.

4. Stimuler l'élevage d'abeilles noires et en assurer la promotion via la Maison de l'abeille noire - Acteur(s) : Mellifica - Projet(s) : Centre d'élevage apicole wallon (ABRB, Mellifica), PAW (Mellifica).

Document rédigé dans le cadre du projet Bee Wallonie
par **Agnès FAYET**



www.beewallonie.be

Remarques et informations : communication@cari.be



CARI asbl
Bâtiment Boltzmann
Croix du Sud 1
Bte L7.04.01
1348 Louvain-la-Neuve
010 47 34 16
www.cari.be